



RAPPORT D'ACTIVITÉ

> 2014





LE ROCHEREAU



BENASSAY



CHIRÉ-EN-MONTREUIL



LAVAUSSÉAU



MONTREUIL-BONNIN



AYRON



VOUILLÉ



MAILLÉ



LA
CHAPELLE - MONTREUIL



LATILLÉ



QUINÇAY



CHALANDRAY

➤ **Crédits photo** : Communauté de communes,
Office de Tourisme, Fotolia
Directeur de publication : Rodolphe Guyonneau
Réalisation-rédaction : Service Communication
Impression par nos soins



SOMMAIRE

PRÉSENTATION

6 QU'EST CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

10 SITUER LE VOUGLAISIEN

12 LES COMPÉTENCES

ORGANISATION

17 LES EFFECTIFS

19 L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

20 LES FINANCES

BILAN DES ACTIONS 2014

23 INNOVATION ET PROSPECTIVE

24 DÉCHETS, ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ESPACES NATURELS

34 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET BÂTIMENTS

38 FINANCES ET AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES

40 TOURISME ET COMMUNICATION

44 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

46 VOIRIE, URBANISME, AMÉNAGEMENT ET MUTUALISATION DES MOYENS

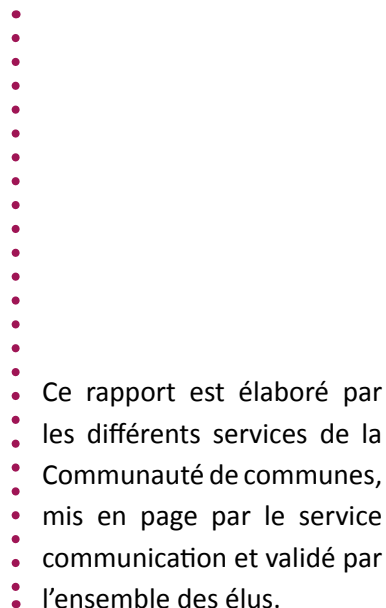
50 SOLIDARITÉ, SANTÉ ET EMPLOI

52 CULTURE



« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

« Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».





PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

» QU'EST CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Selon la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 sur l'intercommunalité et celle relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999, **une Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) « regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave ».**

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Et le Vouglaisien ?

La Communauté de communes du Vouglaisien est une structure intercommunale née le 1^{er} janvier 1998, qui a remplacé le SIVOM créé en 1970.

Depuis plus de quarante ans, **13 communes du canton de Vouillé associent leurs savoir-faire** afin de mettre en oeuvre des projets et favoriser l'émergence d'équipements d'envergure à destination de plus de 15 223 habitants.

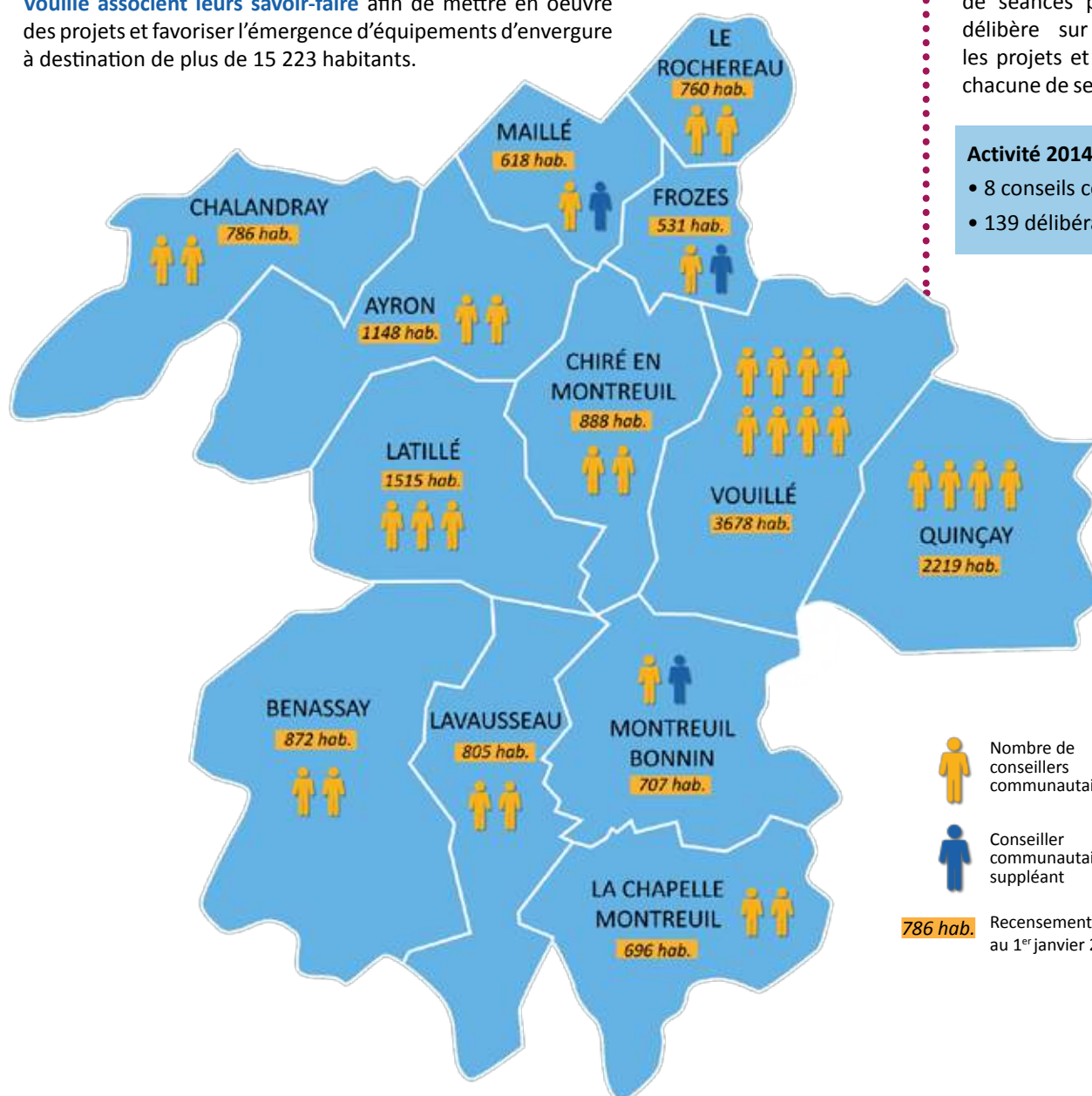
Le Conseil Communautaire

La loi du 16 décembre 2010, sur la réforme des collectivités territoriales, instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre les communes membres au sein du conseil communautaire. C'est ainsi que, suite aux élections municipales de mars 2014, **le nombre de conseillers communautaires est passé de 36 à 32 pour le territoire du Vouglaisien.**

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant, l'équivalent du Conseil municipal pour la Commune. Il siège environ tous les deux mois (au moins une fois par trimestre) au cours de séances publiques où il délibère sur les missions, les projets et les budgets de chacune de ses compétences.

Activité 2014 :

- 8 conseils communautaires
- 139 délibérations prises



Les nouvelles règles en matière de représentation des communes au sein des organes délibérants des EPCI figurent dans l'article L5211-6-1. Malgré ces nouvelles dispositions, **les communautés de communes ont la possibilité d'y déroger au moyen d'un accord local.** Toutefois, les modalités de répartition des sièges fixées par l'accord local (démographie, répartition égalitaire des sièges, etc.) doivent respecter certains critères :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque Commune,
- chaque Commune dispose d'au moins un siège et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges du Conseil communautaire,
- le nombre de sièges total ne peut dépasser de plus de 25% l'effectif défini par l'article.

La réunion des Maires

Le Président réunit régulièrement les maires pour échanger sur des sujets communs et confronter leurs expériences sur des sujets qui touchent notamment les communes ou des sujets transversaux (exemple : réforme territoriale). En 2014, les maires se sont réunis 3 fois (en plus du Conseil Communautaire classique).

Les nouveaux élus au Conseil Communautaire 2014/2020

AYRON	Fabienne GUÉRIN - <i>Maire</i> Patrick ELOY
BENASSAY	Rémi GUICHARD - <i>Maire</i> Samuel EVINA
CHALANDRAY	Claudette RIGOLLET - <i>Maire</i> Françoise BOIFFIER
CHIRÉ-EN-MONTREUIL	Nathalie GUILLET - <i>Maire</i> Ibrahim BICHARA
FROZES	Laurent MEUNIER - <i>Maire</i> Marlène BABELLO (<i>suppléante</i>)
LA CHAPELLE-MONTREUIL	Rodolphe GUYONNEAU - <i>Maire</i> Joëlle PROUST
LATILLÉ	Benoît DUPONT - <i>Maire</i> Mireille DUPUIS Monique ROY
LAVAUSSÉAU	Claudine AULIARD - <i>Maire</i> Ludovic GUIGNARD
LE ROCHEREAU	Dominique DABADIE - <i>Maire</i> Yves ACHARD
MAILLÉ	Hubert LACOSTE - <i>Maire</i> Fabienne MÉRIGOT (<i>suppléante</i>)
MONTREUIL-BONNIN	Danielle JOSEPH-DUBERNARD - <i>Maire</i> Marie-Hélène AUDEBERT (<i>suppléante</i>)
QUINÇAY	Philippe BRAULT - <i>Maire</i> Sylvie BERTIN Bernard BUJON Martine GRÉMILLON
VOUILLÉ	Eric MARTIN - <i>Maire</i> Sophie BEULET-MARTIN Dany BONNIN Virginie CARRETIER-DROUINAUD Jacques DESCHAMPS Béatrice FLEURY Christophe MÉRIEL-BUSSY Patrick PEYROUX

Le déroulement des élections communautaires

Commune moins de 1 000 hab.

Les délégués communautaires sont désignés par les conseils municipaux élus, suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune.

Commune plus de 1 000 hab.

Les représentants communautaires sont élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux, grâce à « la technique du fléchage » entre la liste des candidats aux élections municipales et la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire qui lui est liée.

Le Bureau

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de communes.

Il prépare, soumet et exécute les décisions du Conseil communautaire, le représente en justice, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation de la vie publique.

De leur côté, chaque vice-président suit et anime son domaine de compétence.

Le Bureau se compose d'un président, de 8 Vice-présidents et, éventuellement, d'un membre associé (directrice des services). Il se réunit régulièrement afin d'examiner les affaires courantes et préparer les assemblées du Conseil communautaire. Il examine toutes les affaires intéressant l'institution et prépare le budget.

Ancien Bureau : 7 Vice-présidents

Nouveau Bureau : 8 Vice-présidents

Composition du Bureau (à compter du 16 avril 2014)



**Rodolphe
GUYONNEAU**

Président

Maire de la Chapelle - Montreuil



Dominique DABADIE

1^{er} Vice-président

Déchets, Energie
renouvelables
et Espaces naturels

Maire de Le Rochereau



Hubert LACOSTE

2^{ème} Vice-président

Développement économique
et Bâtiments

Maire de Maillé



Jacques DESCHAMPS

3^{ème} Vice-président

Finances et
aménagement numérique

Conseiller municipal à Vouillé



Dany JOSEPH DUBERNARD

4^{ème} Vice-présidente

Tourisme et Communication

Maire de Montreuil-Bonnin



Dany BONNIN

5^{ème} Vice-présidente

Petite enfance,
Enfance, Jeunesse

Conseillère municipale à Vouillé



Philippe BRAULT

6^{ème} Vice-président

Voirie, Urbanisme,
Aménagement du territoire et
Mutualisation des moyens

Maire de Quinçay



Samuel EVINA

7^{ème} Vice-président

Santé et Solidarité

*Conseiller municipal
à Benassay*



Claudine AULIARD

8^{ème} Vice-présidente

Culture

Maire de Lavausseau

Les nouvelles commissions

En avril 2014, avec l'élection du nouveau conseil, les commissions et leur objet ont évolué. **La Communauté de communes est aujourd'hui composée de 8 commissions, chacune sous la responsabilité d'un vice-président.**

Tout dossier étudié par une commission est préalablement soumis au Bureau de la Communauté de communes.

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis et formulent des propositions. Elles transmettent leur orientations et leurs projets aux membres du Bureau pour validation et/ou consultation qui décidera ensuite de leur passage en Conseil communautaire.

Il existe également une Commission d'Appel d'Offres (CAO), organe décisionnel, pour la préparation et l'attribution des marchés publics. Elle est composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

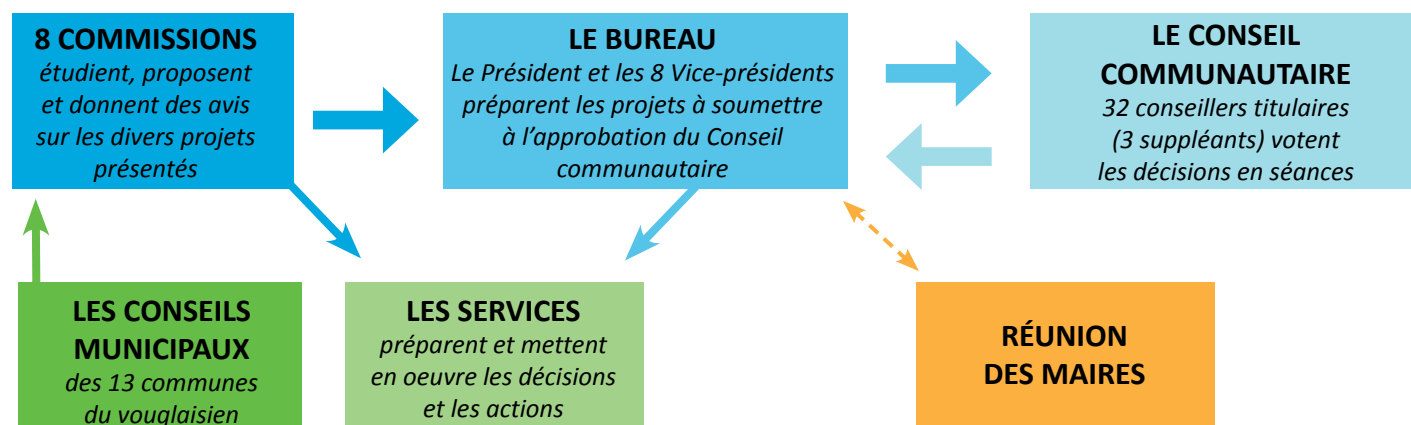


Conformément à l'article 1650 A du CGI, la Communauté de communes a créé une Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID). Conformément aux articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, cette commission se substitue à la CCID de chaque Commune

membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Elle est composée du Président (ou d'un Vice-président délégué) et de 10 commissaires.

Schéma simplifié des relations entre les organes



» SITUER LE VOUGLAISIEN

Dans le Pays des Six Vallées

En 2014, **le Pays des Six Vallées est composé de 39 communes, organisé en 3 Communautés de communes** (suite à la fusion des Communautés de communes de Vonne et Clain et de la Villedieu du Clain au 1^{er} janvier 2014). Il compte plus de 51 400 habitants.

Le Comité syndical du Pays, composé d'élus représentant les Communautés de communes membres et le Conseil Général, fonctionne avec un Président et 4 vice-Présidents.

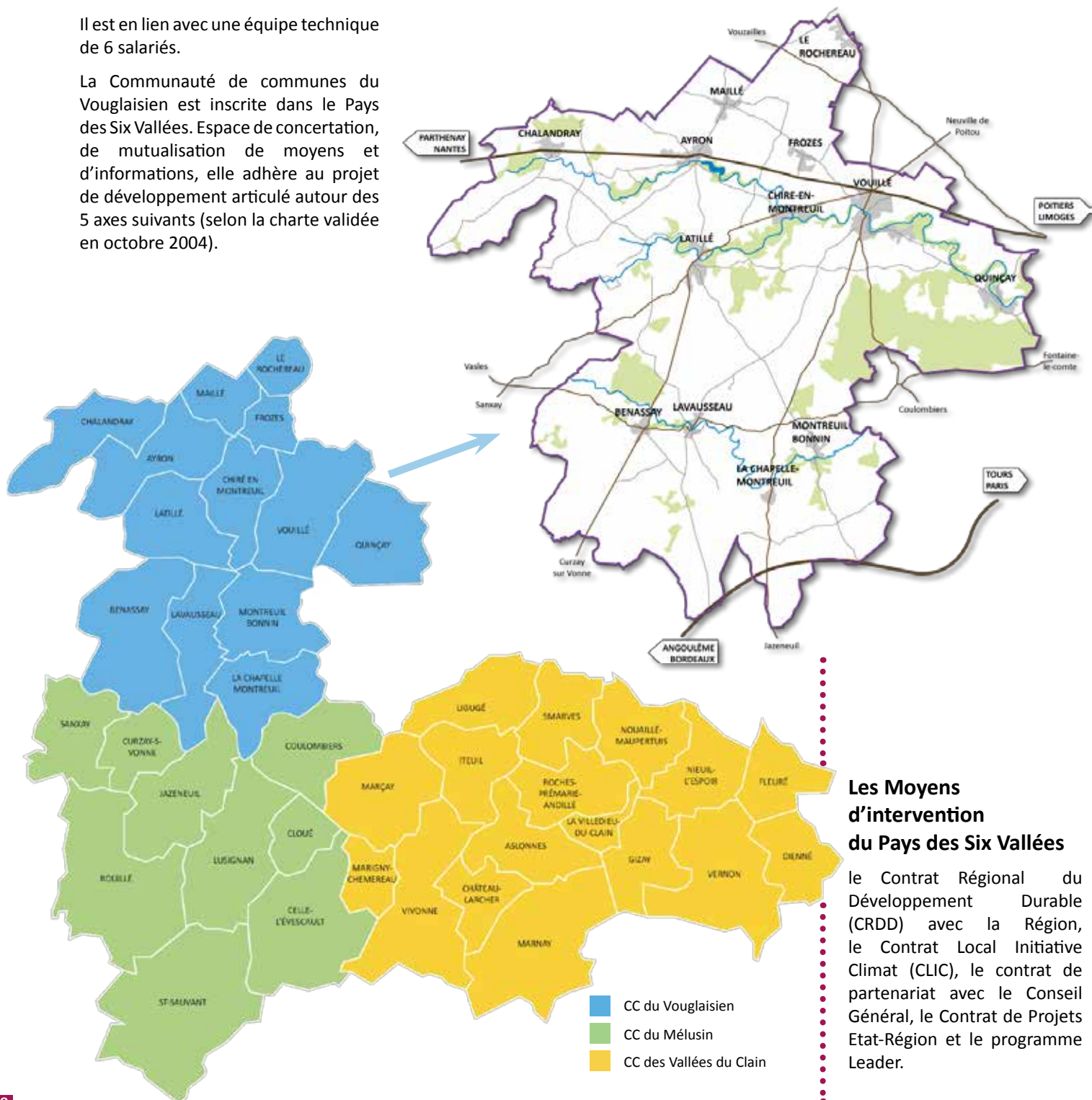
Il est en lien avec une équipe technique de 6 salariés.

La Communauté de communes du Vouglaisien est inscrite dans le Pays des Six Vallées. Espace de concertation, de mutualisation de moyens et d'informations, elle adhère au projet de développement articulé autour des 5 axes suivants (selon la charte validée en octobre 2004).

- Rendre le Pays attractif pour un développement économique diversifié,
- Donner envie de vivre, de venir et de rester au Pays,
- Gérer et valoriser les ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable,
- Développer l'identité du Pays autour de la création et de la démocratie participative,

- Etablir des liens durables avec les autres territoires.

Les principales actions du Pays des Six Vallées consistent en l'élaboration et la gestion des contrats de territoire et d'autres dispositifs (Contrat Local Initiative Climat, Leader...). Ses domaines principaux d'intervention sont la culture, le sport, le développement économique, le tourisme et l'identité du Pays, l'environnement et le climat.



Dans le SCoT du Seuil du Poitou

La Communauté de communes est membre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui comprend 12 EPCI et 132 communes, soit 324 520 habitants dont 1/3 vit en zone rurale. La structure porteuse est le SMASP (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou).

Le SCOT est un document de planification stratégique de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme (15 à 20 ans). Elaboré à l'échelle supra communale, il doit permettre la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement dans le cadre d'une démarche globale.

En 2013, la phase diagnostic sur le thème des transports a été réalisée ; en 2014, ce sont les domaines de l'économie et de l'évaluation environnementale. Le diagnostic socio-économique réalisé par le SMASP en partenariat avec l'INSEE Poitou-Charentes, vise à approfondir la connaissance du fonctionnement du territoire et de ses dynamiques.

Le SCoT est composé d'un Bureau et d'un Comité syndical. Cet ensemble est réparti en 6 commissions :

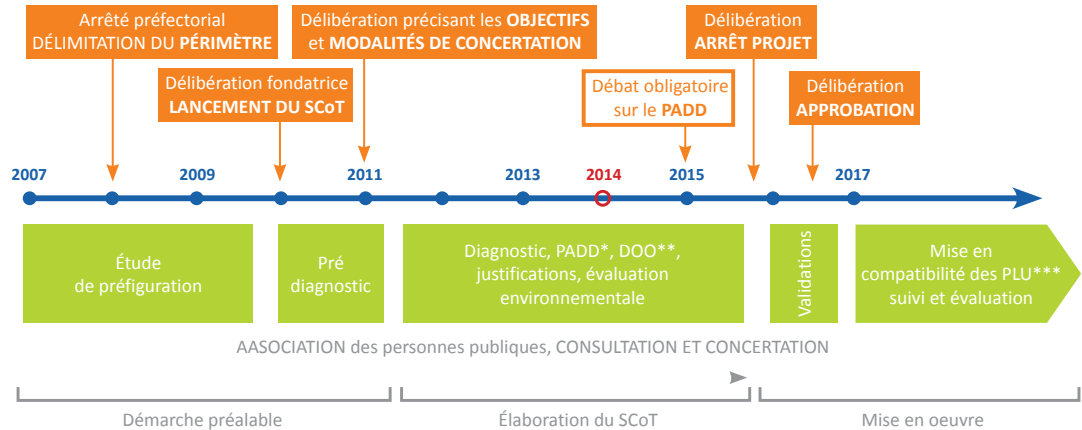
- Déplacements et infrastructures
- Vie économique, emploi, commerce, agriculture et tourisme
- Habitat et services à la population
- Environnement, aménagement et cadre de vie
- Communication
- Finances

- CC de Vienne et Moulière
- CC du Mirebalais
- CC du Méluais
- CC du Val Vert du Clain
- CC du Lençôitrais
- CA du Grand Poitiers
- CC du Pays Chauvinois
- CC des Vals de Gartempe et Creuse
- CC des Vallées du Clain
- CC du Vouglaisien
- CA du Pays Châtelleraudais
- CC du Neuvilleois

Les chiffres clés du SCoT

- 132 communes
- 12 EPCI
- Population : 324 520 habitants
- Superficie : 3191 km²
- Densité : 101,7 hab/km²
- Nombre de ménages : 148 579
- Nombre d'emplois : 135 000
- Mise en œuvre prévue : 2017

Calendrier prévisionnel : un SCoT applicable en 2017



*PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs.

***PLU : Plan Local d'Urbanisme



Les statuts de la Communauté de communes ont été approuvés en 1998 et modifiés en 2000, 2002, 2006 (pour l'intérêt communautaire), 2008, 2009, 2010, 2011, 2013 et 2014 en fonction des ajustements à opérer et des textes législatifs.

contenu grisé : modifications statutaires 2014

LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Article 1 : Constitution et dénomination

En application des articles L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé une Communauté de Communes entre les communes de : **Ayron, Benassay, Chalandray, Chire-en-Montreuil, La Chapelle-Montreuil, Frozes, Latillé, Lavausseau, Maillé, Montreuil-Bonnin, Quincay, Le Rochereau et Vouillé**. Elle prend le nom de **Communauté de communes du Vouglaïzien**.

Article 2 : Objet et compétences

La Communauté de Communes a pour objet d'**associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace**.

Elle exercera de plein droit, aux lieu et place des communes membres pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires.

Groupe de compétences obligatoires

1 •

Aménagement de l'espace

- Mise en place d'une charte intercommunale pour le développement et l'aménagement de l'espace.
- Gestion, maintenance, développement et mise à disposition des communes d'un SIG (Système d'Information Géographique) intercommunal.
- Participation au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Etudes générales ou études de faisabilité relatives à l'aménagement et au développement du territoire.

2 •

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté

- Mise en place d'une politique de développement économique
 - Création, gestion et développement des zones économiques d'intérêt communautaire :
 - La Z.A.E de Beauregard à VOUILLE
 - La Z.A.E du Gros Chêne à LATILLE
 - La Z.A.E « Les Voines » à MAILLE
 - Réalisation de bâtiments-relais sur l'ensemble du territoire intercommunal pour les activités artisanales et industrielles.
 - Services aux entreprises : réalisations d'hôtels et pépinières d'entreprises, animation en direction des entreprises.
 - Valorisation énergétique des ressources renouvelables locales : étude, sensibilisation, investissements et gestion d'équipements collectifs .
- Mise en œuvre d'une politique d'accueil et de développement touristique d'intérêt communautaire
 - Sont d'intérêt communautaire :
 - L'aménagement, l'entretien et la gestion du site du plan d'eau de Fleix à AYRON.
 - La promotion touristique : actions à rayonnement intercommunal et extérieur en lien, entre autres, avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Groupe de compétences optionnelles

1 •

Protection et mise en valeur de l'environnement

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères
- b) Mise en place et gestion d'une collecte sélective des déchets ménagers et spéciaux
- c) Création, aménagement et gestion des déchèteries
- d) Actions et sensibilisation et d'informations des usagers

2 •

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement

- a) Mise en œuvre d'une politique culturelle intercommunale et de dispositifs concernant les temps péri-scolaires et scolaires
- b) Aménagement, entretien et gestion d'équipements de loisirs situés dans la forêt domaniale de Saint-Hilaire
- c) Aménagement entretien et gestion du bassin d'initiation à la natation de Latillé

3 •

Politique du logement et du cadre de vie

- a) Mise en place d'une politique de l'habitat
- b) Création, aménagement et gestion d'une aire familiale pour les gens du voyage s'inscrivant dans le schéma départemental
- c) Acquisition, création, réhabilitation, location et gestion de logements locatifs sociaux ou non, en liaison ou non avec des organismes HLM
- d) Location et gestion de bâtiments à différentes structures (associations, entreprises...)

4 •

Action sociale d'intérêt communautaire

- Mise en œuvre d'une politique d'action sociale d'intérêt communautaire
- Sont d'intérêt communautaire :
 - a) La création, l'aménagement et l'entretien de locaux mis à disposition et soutien financier à des structures favorisant l'insertion sociale des publics en difficulté
 - b) La création, l'aménagement et l'entretien de locaux et soutien financier à des structures favorisant l'emploi
 - c) La création de l'EHPAD intercommunal à Vouillé
 - d) Le soutien financier aux structures associatives d'aide aux personnes âgées
 - e) Le soutien financier et partenariat avec le Centre Socio-Culturel du Vouglaisien et les autres structures associatives pour des actions sociales intéressant plusieurs communes
 - f) La construction, l'entretien et la gestion d'une salle socio-éducative multi-usages
 - g) Les actions en faveur de la petite enfance
 - Le Relais Assistantes Maternelles Itinérant, le Relais Assistantes Maternelles à Vouillé et le Lieu d'Accueil Parents Enfants Itinérant.
 - Les structures multi-accueil « L'île Ô Doudou » à Vouillé, « Petidum » à Quinçay et « La Bibera » à Lavausseau.
 - Les Accueils de Loisirs Maternels de « La Passerelle » à Chalandray, du Centre Socio-Culturel à Quinçay/Vouillé et de La Preille à Montreuil-Bonnin.
 - Toutes les nouvelles actions et réalisations de structures concernant la petite enfance dont le champ d'action dépassent la limite communale.
 - h) Les actions en faveur de l'enfance
 - Les ALSH de La Passerelle à Chalandray, du Centre Socio-Culturel à Quinçay/Vouillé et de La Preille à Montreuil-Bonnin.
 - Toutes les nouvelles actions et réalisations de structures concernant l'accueil des jeunes de plus de 6 ans dont le champ d'action dépasse la limite communale.
 - i) L'étude et la mise en œuvre d'une maison ou pôle de santé intercommunal

5 •

Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voies communales publiques existantes d'intérêt communautaire.

• Sont d'intérêt communautaire :

- Les voies communales publiques existantes reliant les communes entre elles, hors centre-bourg et hors lotissement, dont la liste est établie contradictoirement entre les Communes et la Communauté de communes.
- Les voies d'accès aux sites économiques dont la liste est établie contradictoirement entre les Communes et la Communauté de communes.

Groupe de compétences optionnelles

1 •	Coordination du réseau des bibliothèques municipales
	Mise en commun des données et actions d'animations.
2 •	Actions en faveur de la jeunesse
	Actions d'animations en faveur de la jeunesse et soutien financier aux structures d'accueil du territoire.
3 •	Soutien financier aux manifestations touristiques, culturelles et sportives intéressant plusieurs communes et visant à promouvoir l'image de la Communauté
4 •	Construction et gestion des locaux de la gendarmerie à Vouillé
5 •	Etablissement et exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques sur le territoire (aménagement numérique)
6 •	Capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts par l'intermédiaire d'un prestataire de service spécialisé.

Prestations de services

La Communauté de communes peut assurer des prestations de services aux communes membres et aux communes non membres dans le domaine de la voirie (articles L 5111-1, L 5211-56, L 5214-16-1 du C.G.C.T), par exemple la prestation de service de balayage, l'assistance administrative à la réalisation des appels d'offres pour la voirie communale, etc.

Article 3 : Sièges

Le siège de la Communauté est fixée à Vouillé

Article 4 : Composition du Conseil et répartition des délégués

Répartition jusqu'au renouvellement général du Conseil en 2014.

La Communauté est administrée par un Conseil, constitué de membres délégués des communes en fonction de la population de celles-ci, selon la représentation suivante :

Nombre total de sièges au sein du Conseil de Communauté à la date de création : 36 sièges

Répartition des sièges :

- Communes jusqu'à 1000 habitants inclus : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- Communes au-dessus de 1000 habitants : un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires par tranche de 500 habitants commencée.

Chaque délégué suppléant dispose d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Cette répartition tient compte des résultats de chaque recensement officiel, total ou partiel. La population prise en compte est la population totale, le réajustement éventuel intervenant au renouvellement général du Conseil de Communauté.

Répartition à partir du renouvellement général du Conseil en 2014 :

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013-D2/B1-046 en date du 7 octobre 2013, la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes est la suivante :

Communes	Population municipale (au 1 ^{er} janvier 2013)	Nombre de sièges
Ayron	1 112	2
Benassay	887	2
Chalandray	781	2

La Chapelle - Montreuil	662	2
Chiré en Montreuil	880	2
Frozes	504	1
Latillé	1480	3
Lavausseau	798	2
Maillé	590	1
Montreuil Bonnin	651	1
Quinçay	2 138	4
Le Rochereau	730	2
Vouillé	3581	8
Total	14 794	32

Selon la population des communes, les critères de répartition changent, c'est pourquoi, pour les communes dont la population municipale est :

- inférieure à 660 habitants : un délégué ;
- comprise entre 661 et 1 400 habitants : deux délégués ;
- comprise entre 1 401 et 2 000 habitants : trois délégués ;
- comprise entre 2 001 et 2 500 habitants : quatre délégués ;
- supérieure à 3 500 habitants : huit délégués.

Article 5 : La composition et le rôle du Bureau

Le Bureau est composé du Président et d'un ou de plusieurs vice-présidents (en l'état actuel des choses : 1 Président, 8 vice-Présidents, assistés de la directrice des services).

Le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le Conseil peut confier au Bureau le règlement de certaines affaires, en lui donnant à cet effet, une délégation dont il fixe les limites.

Article 6 : Conditions financières patrimoniales et d'affectation des personnels

Le transfert de patrimoine porte sur tout bien, mobilier ou immobilier, nécessaire à l'exercice des compétences.

Il se fait sous la forme :

- soit d'une simple affectation du bien, sans transfert de propriété (mise à disposition),
- soit d'un transfert effectif de propriété, ne donnant lieu à aucune indemnité.

Les conditions précises de ces transferts (y compris la prise en charge éventuelle du service de la dette des communes correspondant aux compétences transférées) sont décidées

par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et de la majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres telles qu'elles sont définies à l'article L5214-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les biens acquis ou réalisés par la Communauté seront sa propriété. Ils pourront être mis à disposition des communes adhérentes.

En ce qui concerne le personnel nécessaire à l'exercice des compétences, les conditions de leur éventuelle affectation sont fixées par délibérations concordantes de Conseil de Communauté et de la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Article 7 : Les recettes

Les recettes de la Communauté comprennent :

- le produit de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), dans les conditions fixées par l'article 1609 quinquies CI du Code Général des Impôts.
- le produit de la Fiscalité Professionnelle Unique
- la Dotation Générale de Fonctionnement,
- la Dotation de Compensation,
- le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC),
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- la T.V.A. pour les opérations assujetties,
- le Fonds de Compensation de la T.V.A.,
- le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés,
- les sommes qu'elle perçoit des Administrations Publiques, Associations ou Particuliers en échange d'un service,
- les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de l'Union Européenne, ou toute autre aide publique,

- le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- le produit des emprunts, des dons et des legs,
- toute dotation ou subvention qui viendrait à être instituée au profit des Communautés de communes.

Article 8 : Les dépenses

Les dépenses de la Communauté comprennent :

- les dépenses de tous les services confiés à la Communauté, au titre des compétences de droit, optionnelles ou facultatives,
- les dépenses relatives aux services propres de la Communauté.

Article 9 : Adhésion de la Communauté à un autre établissement public de coopération intercommunale

L'adhésion de la Communauté à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté, donné dans les conditions de la majorité qualifiée prévue à l'article L5214-2 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la création.

ARTICLE 10 : Durée de la Communauté

La Communauté est formée pour une durée illimitée.

ARTICLE 11 : Receveur de la Communauté

L'Inspecteur des Finances Publiques de la Trésorerie de VOUILLE assurera les fonctions de Receveur de la Communauté de communes.

A hand holding a smartphone is shown at the bottom of the frame. Overlaid on the phone's screen is a digital graphic. It features a 3D bar chart with six bars of increasing height from left to right. The sixth bar on the right is highlighted with a yellow border. Surrounding the bar chart is a network of stylized human icons connected by thin lines. A large, semi-transparent red rectangle is positioned in the upper right area, containing the text 'PARTIE 2'.

PARTIE 2

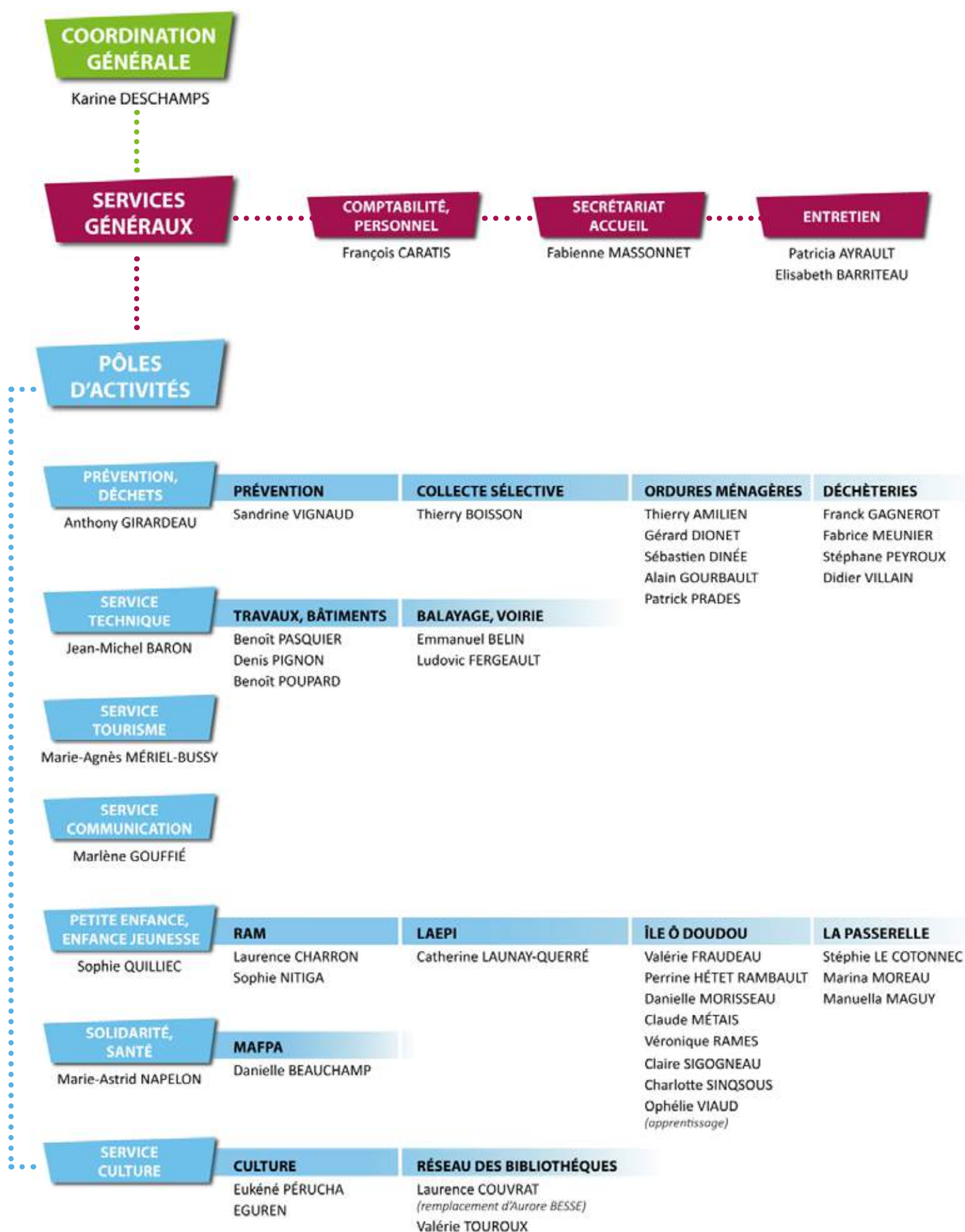
ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes
emploie 44 personnes au 31 décembre
2014, dont 7 agents contractuels et 37
titulaires ou stagiaires (de grades de la
fonction publique territoriale).

Catégorie	Statut	Emploi	Heures
7 Agents contractuels			
COUV RAT Laurence	Non-titulaire	Bibliothécaire (<i>rempl. congé maladie</i>)	22
DINÉE Sébastien	Non-titulaire	Chauffeur poids lourds - <i>MaD CDG86</i>	35
GOUFFIE Marlène	Non-titulaire	Chargée de mission Communication	35
MÉTAIS Claude	Non-titulaire	Animatrice Petite Enfance- <i>MaD CDG86</i>	<i>sur état d'heures</i>
PERUCHA EGUREN Eukéné	Non-titulaire	Chargée de mission Culture	32
VIAUD Ophélie	Non-titulaire (<i>Apprentie</i>)	Assistante d'accueil petite enfance	35
VIGNAUD Sandrine	Non-titulaire	Chargée de mission Prévention	35
1 Ingénieur Principal Territorial			
DESCHAMPS Karine	Titulaire	Directrice Générale des Services	35
2 Adjoints Administratifs Principaux 2^{ème} Classe			
CARATIS François	Titulaire	Comptable, gestion dossiers du personnel	35
MERIEL-BUSSY Marie-Agnès	Titulaire	Chargée du Tourisme, responsable informatique	35
1 Adjoint Administratif 1^{ère} Classe			
MASSONNET Fabienne	Titulaire	Secrétaire – Accueil	35
1 Adjoint Administratif 2^{ème} Classe			
NAPELON Marie-Astrid	Titulaire	Responsable des Affaires Sociales	35
1 Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe			
HERPIN Angeline	Titulaire	En disponibilité	35
1 Educateur Principal de Jeunes Enfants			
CHARRON Laurence	Titulaire	Responsable RAM	35
4 Educateurs de Jeunes Enfants			
HÉTET-RAMBAULT Perrine	Stagiaire	Educatrice de Jeunes Enfants	25
NITIGA Sophie	Titulaire	Responsable RAMI	32
SIGOGNEAU Claire	Titulaire	Directrice Multi accueil	30
SINQSOUS Charlotte	Titulaire	Educatrice de Jeunes Enfants	35

Catégorie	Statut	Emploi	Heures
1 Animateur Territorial			
QUILLIEC Sophie	Titulaire	Chargée de mission Petite Enfance	35
1 Auxiliaire de puériculture 1^{ère} Classe			
FRAUDEAU Valérie	Titulaire	Auxiliaire de puériculture	32
1 Agent social de 2^{ème} Classe			
LAUNAY-QUERRE Catherine	Titulaire	Responsable du LAEPI	26
1 Adjoint du Patrimoine 1^{ère} Classe			
TOUROUX Valérie	Titulaire	Bibliothécaire intercommunale	35
1 Adjoint du Patrimoine 2^{ème} Classe			
BESSE Aurore	Titulaire	En congé de maladie de longue durée	35
2 Techniciens Principaux 1^{ère} Classe			
BARON Jean-Michel	Titulaire	Responsable Service Technique	35
GIRARDEAU Anthony	Titulaire	Responsable Service Environnement	35
4 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} Classe			
GOURBAULT Alain	Titulaire	Chauffeur poids lourds	35
PIGNON Denis	Titulaire	Agent technique polyvalent	35
POUPARD Benoît	Titulaire	Agent technique polyvalent	35
VILLAIN Didier	Titulaire	Gardien de déchèterie	35
1 Agent de Maîtrise Principal			
BEAUCHAMP Danièle	Titulaire	MaD à MAFPA d'Ayron depuis 2009	35
1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe			
PASQUIER Benoît	Titulaire	Agent technique polyvalent	35
13 Adjoints Techniques 2^{ème} Classe			
AMILIEN Thierry	Titulaire	Chauffeur poids lourds	35
AYRAULT Patricia	Titulaire	Agent d'entretien	27
BARRITEAU Elisabeth	Titulaire	Agent d'entretien	7
BELIN Emmanuel	Titulaire	Chauffeur Balayeuse	35
BOISSON Thierry	Titulaire	Chauffeur poids lourds	35
DIONET Gérard	Titulaire	½ Rippeur, ½ Gardien de déchèterie	30
FERGEAULT Ludovic	Titulaire	Conducteur tracto-pelle	35
GAGNEROT Franck	Titulaire	Chauffeur poids lourds	35
MORISSEAU Danielle	Titulaire	Assistante d'accueil petite enfance	35
MEUNIER Fabrice	Titulaire	Chauffeur poids lourds	35
PRADES Patrick	Titulaire	Gardien de déchèterie	33
RAMES Véronique	Titulaire	Animatrice petite enfance	22,75
PEYROUX Stéphane	Stagiaire	Gardien de déchèterie	35

» L'organigramme du personnel au 31 décembre 2014



VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2014

Situation



SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014 (avec intégration des résultats 2013)

	Déficit	Excédent	Résultat
Budget Principal			
Fonctionnement		1 034 183,27	1 034 183,27
Investissement		2 383 100,79	2 383 100,79
Budget annexe Développement Économique			
Fonctionnement		23 659,93	23 659,93
Investissement		214 354,77	214 354,77
Budget annexe Chaufferie Bois			
Fonctionnement	- 17 039,44		- 17 039,44
Investissement	- 355 877,82		- 355 877,82
Budget annexe la Tour du Poêle			
Fonctionnement		27 240,57	27 240,57
Investissement	- 432 857,27		- 432 857,27
Budget annexe ZAE			
Fonctionnement		291 419,84	291 419,84
Investissement	- 1 150 049,37		- 1 150 049,37
Résultat au 31/12/2014			2 018 135,27

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Affectation des résultats



Budget Principal		
Fonctionnement	1 034 183,27 €	134 183,27 € fonctionnement principal 90 000 € budget Chaufferie Bois 300 000 € budget Tour du Poêle 510 000 budget ZAE
Investissement	2 383 100,79 € en report à la section d'investissement	
Budget annexe Développement Économique		
Fonctionnement	23 659,33 € en virement à la section d'investissement	
Investissement	214 354,77 € en report à la section d'investissement	
Budget annexe Chaufferie Bois		
Fonctionnement	- 17 039,44 € en report à la section de fonctionnement	
Investissement	- 355 877,82 € en report à la section d'investissement	
Budget annexe la Tour du Poêle		
Fonctionnement	27 240,57 € en virement à la section d'investissement	
Investissement	- 432 857,27 € en report à la section d'investissement	
Budget annexe ZAE		
Fonctionnement	291 419,84 € en report de fonctionnement	
Investissement	- 1 150 049,37 € en report d'investissement	

LISTE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2014

Les dépenses



	Mandatement au 31-12-14	Engagement au 31-12-14	Total du programme
Rond Point	9 499,54		9 500
Voirie	237 036,01	10 500,00	247 536
Base de Loisirs		3 500,00	3 500
Déchèteries	783 266,18	140 000,00	923 266
Equipement administratif	25 782,88		25 783
Collecte sélective	13 213,52		13 214
Epicerie sociale		117 000,00	117 000
Matériel roulant	19 005,50		19 006
Office de Tourisme	10 624,80	26 500,00	37 125
Salle socio-éducative	6 183,71	5 500,00	11 684
Déplacement et accessibilité		58 655,00	58 655
Bâtiments et équipement petite enfance	68 994,42	23 300,00	92 294
Aire familiale des gens du voyage	4 781,39	65 500,00	70 281
Sous-total Budget Principal	1 178 387,95	450 455,00	1 628 843
La Tour du Poêle	120 017, 31		120 017
Chaufferie Bois	12 500,00		12 500
Travaux Zae	309 355,15		309 355
Total programme d'investissement	1 620 260 €	450 455 €	2 070 715 €

Rond point

Travaux de voirie et réfection d'un pont

Etude Bdl

Construction déchèterie centrale
(y compris avances et achat terrain)

Matériel informatique, armoires
électriques, bureaux et logiciel

Colonnes Pav

Achat bâtiment + frais de notaire

Véhicule électrique et branchement

Maitrise oeuvre, SPS, nouveau bâtiment

Travaux bâtiment et
aménagement CLSH la Preille

Maitrise oeuvre, SPS, parking multi modal

Travaux et équipements
structures petite enfance

Réalisation aire gens du voyage

Les subventions perçues proviennent de
l'État, de la Région, du Département et
des différents partenaires...

Les recettes



	Mandatement 31-12-14	Engagement au 31-12-14	Total du programme
Voirie	61 840,00		61 840
Base de Loisirs	5 485,00	16 400,00	21 885
Ordures ménagères	27 367,00		27 367
Déchèteries	169 913,85	179 386,00	349 300
Matériel roulant		7 472,00	7 472
Sentiers de randonnées et VTT	19 154,72		19 155
Salle socio-éducative	74 015,42	25 285,00	99 300
Bâtiments et équipement petite enfance	8 648,00	126 308,00	134 956
Aire familiale des gens du voyage	57 875,88	165 700,00	223 576
Sous-total Budget Principal	424 299,87	520 551,00	944 851
La Tour du Poêle	78 023,71	83 877,00	161 901
Chaufferie Bois		273 514,00	273 514
Travaux Zae	270 306,41		270 306
Total programme d'investissement	772 630 €	877 942 €	1 650 572 €



PARTIE 3

**BILAN DES ACTIONS
MENÉES EN 2014**

Suite au renouvellement des élus en avril 2014

Le bilan présenté dans cette 3^{ème} partie, rend compte des actions menées en 2014. L'ensemble des projets et missions est décrit suivant les nouvelles dénominations des commissions et répartitions des programmes par thématique.

» Innovation et Prospective

Rodolphe Guyonneau

Président

Commission composée des 13 maires des communes membres et des vice-Présidents de la Communauté de communes.

Activité :

- Le COPIL « Réforme territoriale s'est réuni une fois en 2014

Missions de la Commission

Rendre compte aux maires et aux vice-Présidents du **volet législatif en matière de réforme territoriale** qui risque de toucher de près ou de loin le territoire de la Communauté de communes.

En effet, le projet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) définit la mise en place de seuils de population au-dessus duquel le regroupement de Communauté de communes est obligatoire (20 000 habitants ?).

L'objet de la commission est également de présenter aux maires et aux vice-présidents **des différents travaux du COPIL en charge de la réforme et des travaux de la CDCI (Commission Départementale de Coopération intercommunale.)**

Les membres du COPIL créé en 2014 :

- Dominique DABADIE
- Rodolphe GUYONNEAU
- Philippe BRAULT
- Nathalie GUILLET
- Claudette RIGOLLET



Dominique Dabadie
Vice-président

Missions de la Commission

- Assurer la gestion des déchets : collecte et traitement
- Réduction des déchets à traiter : tri, recyclage, compostage, valorisation, consommation, apports en déchèterie
- Valoriser les apports en déchèterie
- Gérer les déchets des professionnels
- Développer le recours aux énergies renouvelables et valoriser les ressources locales
- Espaces naturels
- Maîtriser les coûts

RÉALISATIONS

COLLECTE et TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

- Exercice de la compétence

COLLECTE SÉLECTIVE

- Exercice de la compétence

DECHÈTERIES

- Gestion des sites
- Construction de la déchèterie centrale

PRÉVENTION

- Programme de prévention (compostage à domicile, sensibilisation)

OPTIMISATION DES COÛTS

- Comptabilité analytique (Comptacoût)
- Facturation de la Redevance spéciale aux gros producteurs

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Définition des périmètres de ZDE, construction chaufferie-bois collective à Vouillé...

PROJETS

COLLECTE et TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

- Sécurisation des circuits de collecte

COLLECTE SÉLECTIVE

- Développement du réseau des PAV et extension des consignes de tri des plastiques souples

DECHÈTERIES

- Optimisation du service et travaux d'amélioration des sites

PRÉVENTION

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une tarification incitative
- Programme de prévention (compostage à domicile, sensibilisation, tarification incitative)

OPTIMISATION DES COÛTS

- Comptabilité analytique (Comptacoût)

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Étude, investissements et gestion d'équipements collectifs (ex : bois)

ESPACES NATURELS

Jours de collecte des OM

	MATIN	APRÈS-MIDI
MARDI	Latillé et Vouillé	Benassay, Latillé, Lavausseau et Vouillé
MERCREDI	Ayron et Chalandray	Chiré-en-M, Frozes, Maillé et Le Rochereau
JEUDI	Quinçay	La Chapelle-M et Montreuil-B
VENDREDI	Latillé et Vouillé	Pas de collecte

Collecte et traitement des déchets résiduels

Les déchets résiduels sont déposés par les habitants dans les bacs de regroupement. Environ 1500 conteneurs sont disposés à proximité des habitations.

Pour le ramassage de ces bacs, le territoire est divisé en 7 tournées. La collecte est assurée en régie par la Communauté de Communes en utilisant une seule benne à ordures ménagères. Du mardi au vendredi matin, 4 tournées commencent à 5h00 et se terminent vers 12h00, et du mardi au

jeudi après-midi, 3 tournées commencent à 13h00 pour prendre fin vers 20h00.

Pour les semaines avec des jours fériés, les tournées sont décalées et avancées au lundi.

Les déchets résiduels sont traités à l'usine d'incinération de l'agglomération Poitiers. L'énergie dégagée est récupérée pour alimenter le réseau de chauffage du quartier des Couronneries.

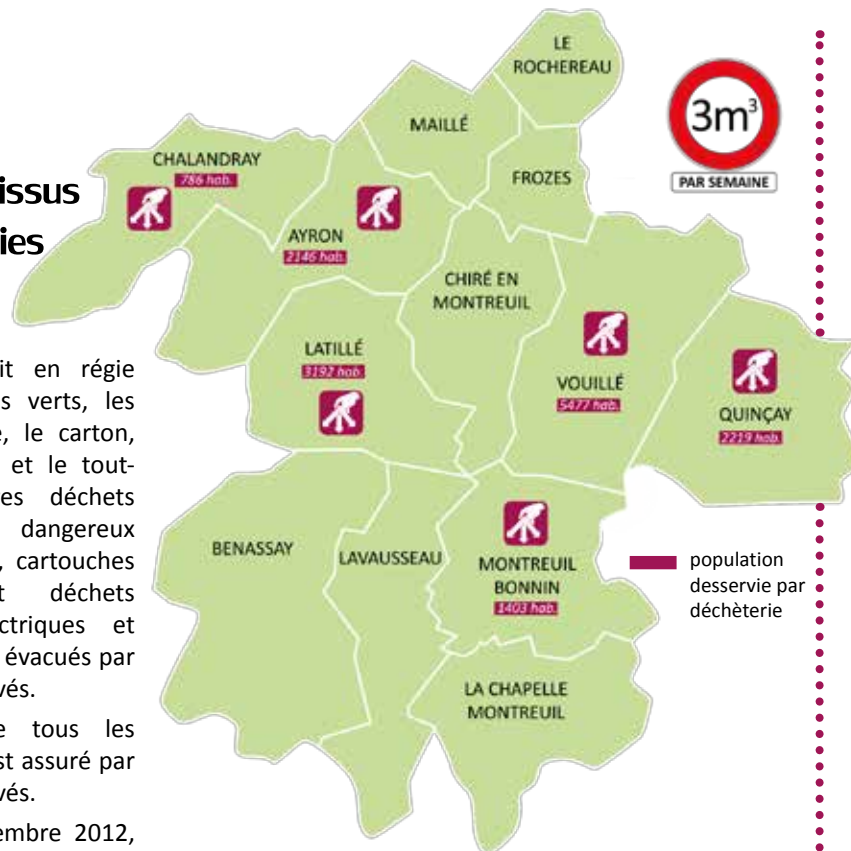
Collecte et traitement des déchets issus des déchèteries

La collecte se fait en régie pour : les déchets verts, les gravats, la ferraille, le carton, le plastique rigide et le tout-venant. Les autres déchets (huiles, déchets dangereux des ménages, bois, cartouches informatiques et déchets d'équipement électriques et électroniques) sont évacués par des prestataires privés.

Le traitement de tous les déchets collectés est assuré par des prestataires privés.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les horaires d'ouverture du réseau des déchèteries ont été modifiés. Le nouveau planning privilégie l'ouverture des déchèteries annexes le matin et conserve un accueil tous les après-midis à la déchèterie de Vouillé. Cette réorganisation permet de maintenir un gardiennage à deux agents à la déchèterie centrale, et un service de proximité pour les déchets courants sur tout le territoire, sans augmentation de la masse salariale globale.

Pour les professionnels, les dépôts de tout-venant, gravats, déchets verts et bois sont payants selon une estimation du volume. Les prix instaurés sont basés sur les coûts de collecte et traitement, la facturation est trimestrielle.



Coût par m³ déposé par les professionnels

	Vouglaisien	Hors Vouglaisien
Déchets verts	5 €	6 €
Gravats	9 €	10 €
Tout venant	17 €	19 €
Bois	6 €	8 €

Une nouvelle déchèterie à Vouillé

Depuis le 5 novembre 2014, la déchèterie de Vouillé a déménagé. Les déchets de l'ancien site ont tous été évacués. La nouvelle déchèterie est située dans la ZAE de Beauregard. Cette installation respecte les normes actuelles pour l'accueil des usagers et le travail des agents d'accueil. Ce site plus spacieux permet la collecte séparée des meubles, dans le cadre des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), en partenariat avec l'Eco-Organisme Eco-Mobilier.



Le coût final de ce projet d'envergure intercommunal s'élève à environ 930 000 € TTC. Subventionnée par l'Ademe (174 000 €), le Conseil Général de la Vienne (170 000 €) et la Réserve Parlementaire (3 000 €), la Communauté de communes a pris en charge les quelques 583 000 € restants.

Mode de traitement et destination des matériaux collectés en déchèterie

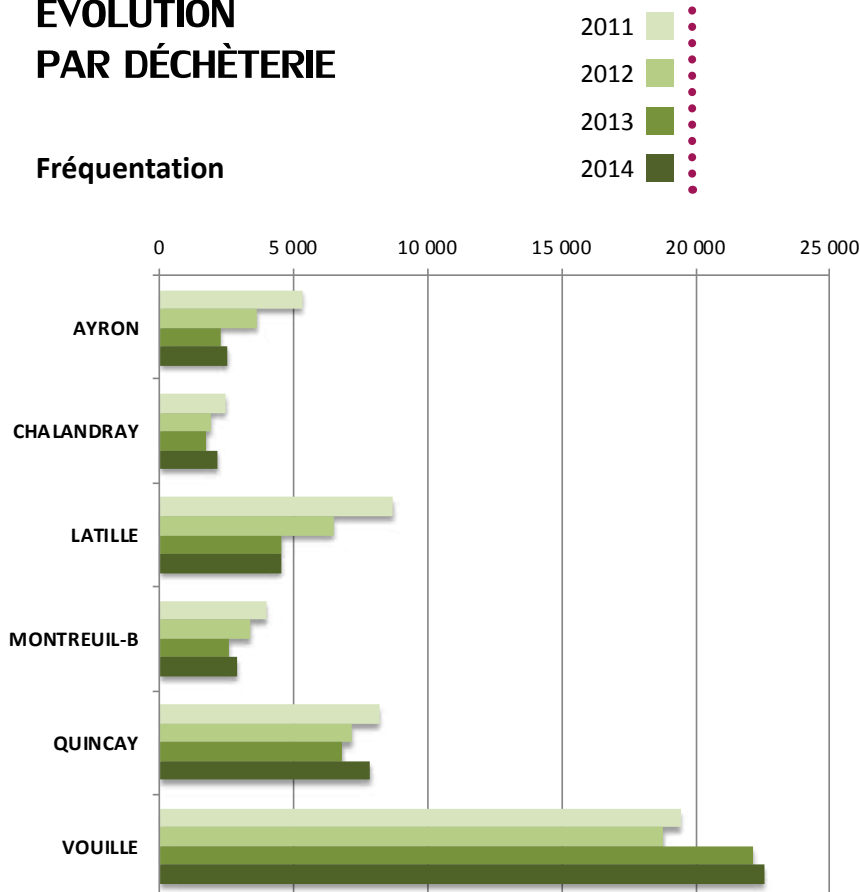


Fréquentation des déchèteries du Vouglaisien

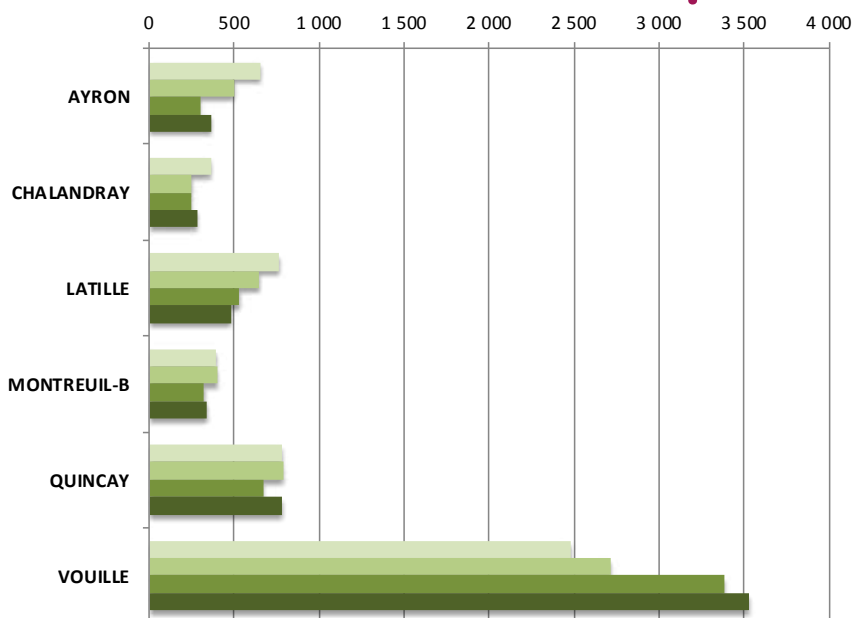
Le nombre total de visites en déchèterie a augmenté de 6.2 % entre 2013 et 2014. La fréquentation, c'est à dire le nombre de visites par heure d'ouverture est en hausse dans toutes les déchèteries.

ÉVOLUTION PAR DÉCHÈTERIE

Fréquentation

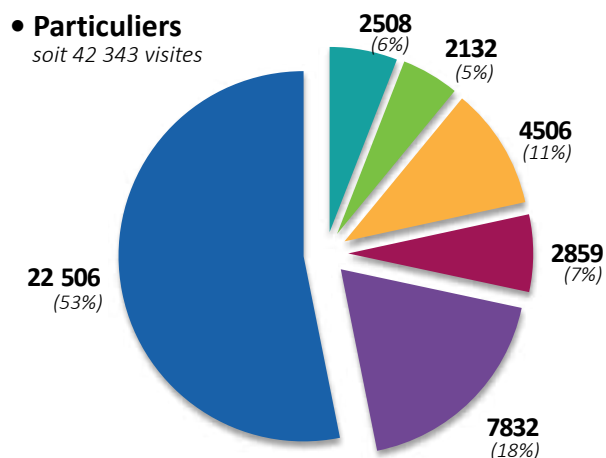


Tonnages collectés

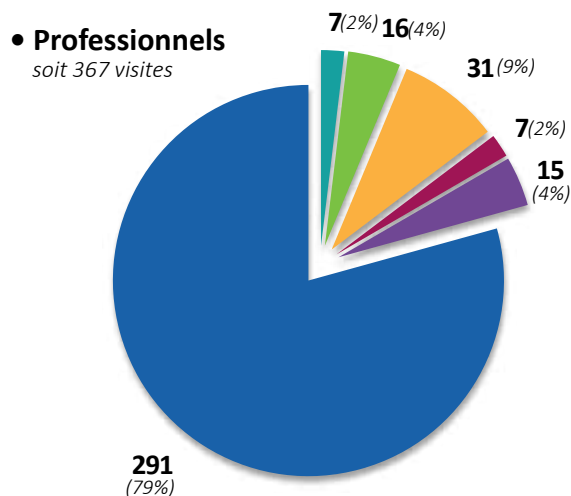


VISITES PAR DÉCHÈTERIE

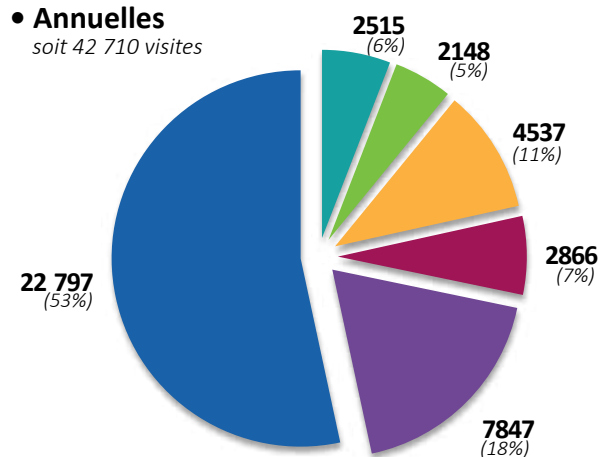
• Particuliers soit 42 343 visites



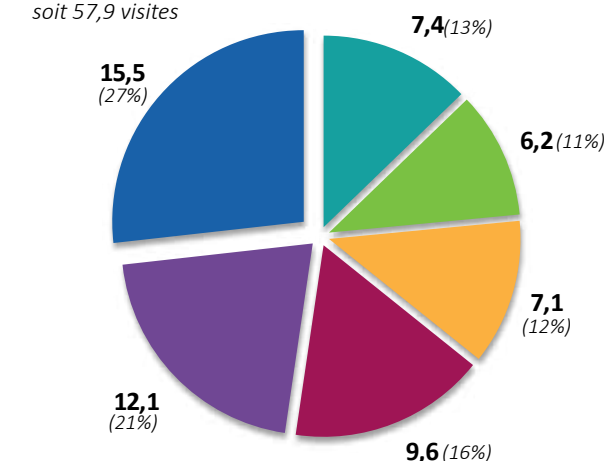
• Professionnels soit 367 visites



• Annuelles soit 42 710 visites



• Par heure soit 57,9 visites



Collecte, tri et valorisation des déchets recyclables dans le Vouglaisien

La collecte sélective a été mise en place en octobre 2000 en apport volontaire. 47 points sont ainsi répartis sur tout le territoire.

La Communauté de Communes distribue à chaque foyer trois caissettes de couleur (jaune, verte et bleu) afin de pouvoir stocker les déchets recyclables.

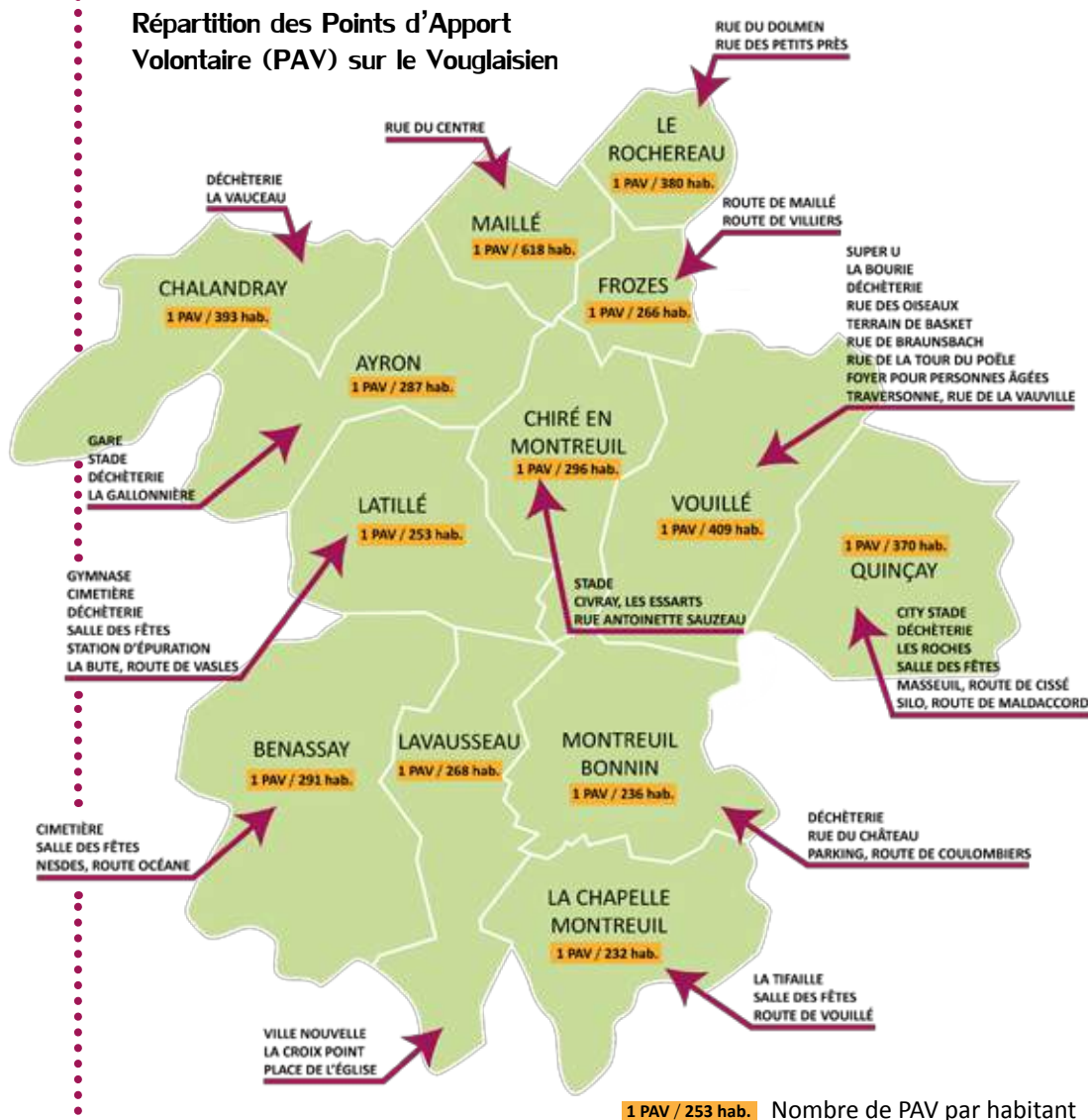
La Communauté de Communes a délégué à des prestataires privés, le tri et la valorisation des déchets recyclables.

Pour la **collecte des recyclables**, qui concerne les emballages, les journaux et magazines et le verre, la Communauté de communes gère cela **en régie**.

Pour le **tri et la valorisation**, ce sont des prestataires extérieurs qui s'en occupe :

- Emballages en mélanges : *Val Vert Tri*
- Journaux-magazines : *Val Vert Tri*
- Verre : *Saint-Gobain*

Répartition des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le Vouglaisien

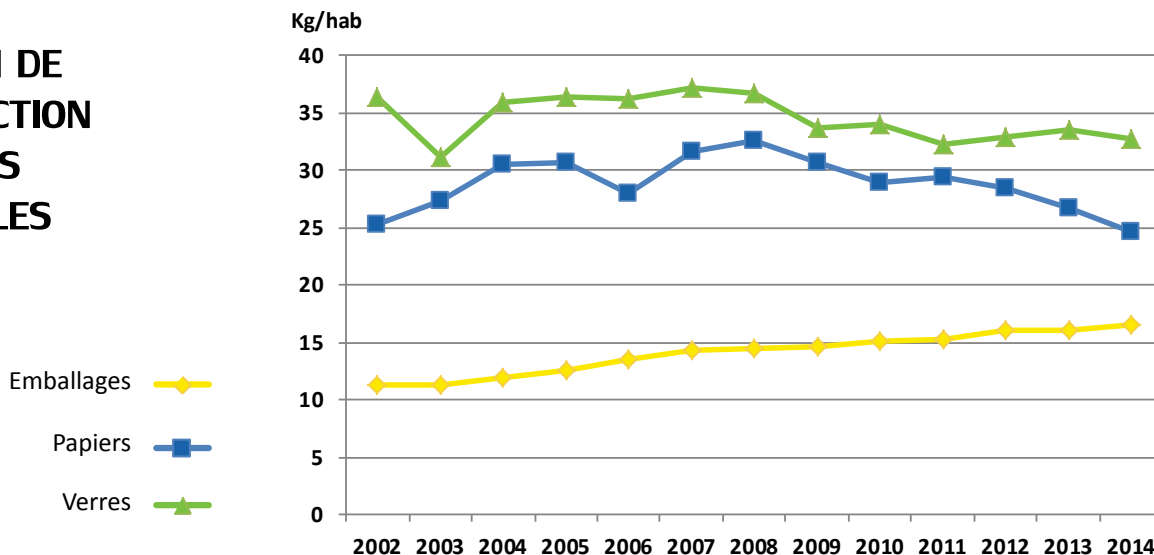


Un point d'apport volontaire se compose de deux ou trois colonnes emballages, d'une colonne papier et d'une colonne verre.

Chacune des six déchèteries est dotée d'un point d'apport volontaire.

Au sein du centre de tri, les matériaux sont séparés par catégorie : plastique, carton, brique alimentaire, acier, aluminium, papier. Une fois trié, chaque matériau est conditionné en balles afin d'être envoyé vers des usines de recyclage spécifiques.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS RECYCLABLES



» Programme de prévention

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de la réduction des déchets ménagers, la Communauté de communes du Vouglaisien, en partenariat avec l'ADEME, s'est engagée dans un programme de réduction des déchets pour la période 2010-2015. Elle s'est fixée

comme objectif de réduire notre production de déchets de 7 % sur 4 ans soit environ 20 kg par habitant. Pour atteindre cet objectif, la Communauté de communes a établi un programme d'actions visant à réduire les gisements d'évitement prioritaire. Les actions suivantes ont été effectuées durant l'année 2014.

Compostage individuel

Depuis septembre 2003, la Communauté de Communes met à la disposition des habitants des ensembles de compostage individuel contre une participation financière (15 €). Ce procédé permet de valoriser la partie fermentescible (reste de repas, filtre à café, cendre, essuie-tout, tonte...) des déchets des poubelles. Fin 2014, 1778 foyers compostent (30 % de la population), dont 56 nouveaux foyers équipés en 2014.

Grâce au compostage, on estime à 197 tonnes la quantité de déchets évités en 2014 pour les OMR, soit une économie pour l'incinération de 21 124 €.

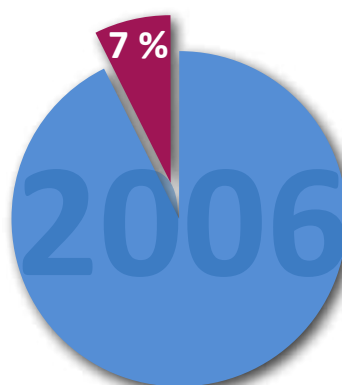


Une centaine d'habitants du Vouglaisien a été sensibilisée à la pratique du compostage au cours de trois réunions publiques animées par l'association Compost'âge à Ayrion, Vouillé et Lavausseau.

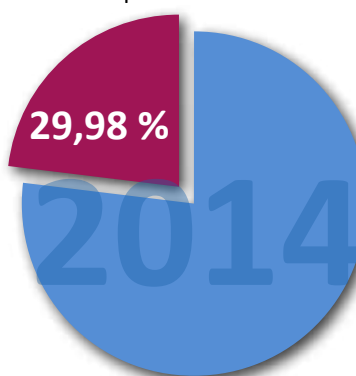
Evolution en pourcentage
des foyers équipés
entre 2006 et 2014

Pourcentage de foyers équipés
d'un composteur sur le Vouglaisien

	AU 15 DÉCEMBRE 2006	AU 31 DÉCEMBRE 2014
AYRON	6 %	21,7 %
BENASSAY	4 %	27 %
CHALANDRAY	4 %	27 %
CHIRÉ-EN-M	10 %	25 %
FROZES	6 %	31 %
LATILLÉ	7 %	29,4 %
LA CHAPELLE-M	7 %	27,4 %
LAVAUSSÉAU	10 %	36,4 %
LE ROCHEREAU	4 %	28,4 %
MAILLÉ	6 %	37,6 %
MONTREUIL-B	11 %	35,8 %
QUINÇAY	9 %	28,5 %
VOUILLÉ	8 %	30,4 %



Evolution de près de 14 % en 8 ans



La Redevance Spéciale pour les gros producteurs de déchets

En 2012, le conseil communautaire a délibéré pour la mise en place de la Redevance Spéciale sur la Communauté de communes du Vouglaisien à partir du 1er janvier 2013. Dans un premier temps, l'application de cette redevance est limitée aux établissements qui produisent plus de 1000 litres de déchets par semaine.

Pour diminuer la quantité de déchets collectés par le service environnement, différentes actions ont été menées au sein de ces entreprises : tri des emballages, du papier, des cartons et compostage des déchets organiques. Cette nouvelle tarification a été mise en place pour 9 établissements : EHPAD de Latillé et Vouillé, Collèges Arthur Rimbaud et La Chaume, Cheval Blanc, MAS, Leader Price, ESAT, SATECO.

Grâce à l'amélioration du tri dans ces établissements, les quantités collectées ont diminué de 8 000 litres par semaine soit 62.4 T pour l'année 2014, soit une économie pour l'incinération de 6 691 €.

Gobelets réutilisables

La collectivité a mis en place des gobelets réutilisables. Ceux-ci sont mis à la disposition des communes et des associations pour réduire la vaisselle jetable lors de réunions ou de manifestations. En 2014, les gobelets ont été empruntés à la Communauté de communes 60 fois pour des manifestations ou des réunions.

De nouveaux gobelets plus petits de 25 cl en trois couleurs (bleu, rose et vert) ont été achetés en 2014.



Stop-pub

Chaque foyer du Vouglaisien reçoit en moyenne 40.5 kg de publicité et de journaux gratuits dans sa boîte aux lettres par an. D'après les données fournies par la Poste en 2010, 8.6 % des foyers du Vouglaisien avaient apposé un autocollant stop-pub. Fin 2014, ce pourcentage a atteint 17.5 %. En 2014, on estime que 42 tonnes de déchets papiers ont ainsi pu être évitées, soit une économie pour le transport et le tri de 4 127 €.



La collecte du papier au profit du Téléthon

Pour la quatrième année consécutive, la Communauté de communes du Vouglaisien a souhaité participer au Téléthon. C'est pourquoi, la semaine du 29 novembre au 7 décembre 2014 une collecte des vieux papiers a été organisée au profit du Téléthon. Ce sont 16.72 tonnes de papier qui ont été collectées dans les bornes d'apport volontaire du territoire et dans plusieurs écoles et centres de loisirs. Cette collecte exceptionnelle a permis de verser 1337.60 euros de don à l'Association Française contre les Myopathies.



Collecte des Textiles Linge et Chaussures

La Communauté de communes du Vouglaisien a développé, en lien avec le département de la Vienne, une collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC). Cette collecte est réalisée par l'association d'insertion le Relais Atlantique. 90 % des TLC récupérés sont valorisés. L'objectif est de collecter 6 kg par habitant et par an soit environ 85 tonnes de textile par an dans le Vouglaisien. En 2014 cette nouvelle collecte a permis de valoriser 71 tonnes de textiles.



Animations dans les écoles

10 classes de différentes écoles du territoire ont été sensibilisées au tri et à la prévention des déchets en 2014 (ateliers sur le tri et le recyclage, fabrication de papier recyclé, opérations « nettoignons la nature »). 6 classes ont par la suite visité le centre de tri de Saint-Georges-les-Baillargeaux. Ces animations se sont terminées en juin par un spectacle sur le tri des déchets et le gaspillage.

Tri en déchèteries

Le tri du bois

En 2014, le tri du bois dans toutes les déchèteries du Vouglaisien a fait diminuer de 344 tonnes les déchets à enfouir, soit une économie de 30 541 €.



BOIS

Le tri des plastiques rigides

Les plastiques rigides sont triés dans toutes les déchèteries du Vouglaisien depuis septembre 2013. Ce nouveau tri a fait diminuer de 42 tonnes le tonnage des déchets à enfouir, soit une économie de 3 729 €.



PLASTIQUES RIGIDES

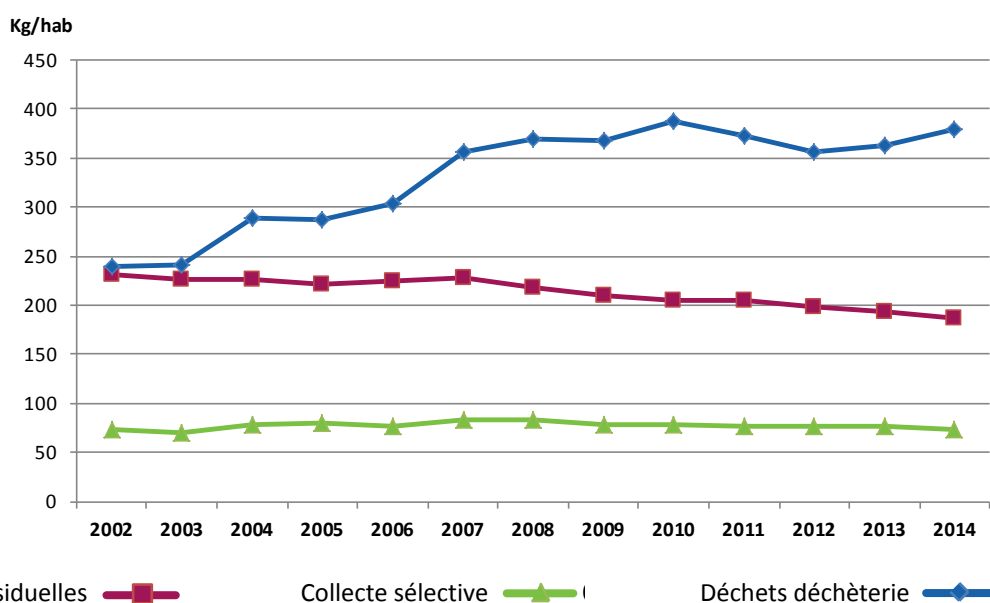


* Le tonnage de gravats est une estimation réalisée à partir de la densité. Le tonnage est donc à considérer avec précaution.

TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE

		2013		2014		RÉPARTITION en %	ÉVOLUTION PAR HAB. en %
		TONNES TRAITÉES	RATIO DE COLLECTE (KG/HAB.)	TONNES TRAITÉES	RATIO DE COLLECTE (KG/HAB.)		
		14 946		15 223			
ORDURES MÉNAGÈRES	Incinérées	2 711	181	2 635	173	29	-4,6
	Enfouies	177	12	221	15		22,6
	(Dont ferraille récupérée)	41	3	41	3		-1,8
	(Dont résidus de brûlage : cendres et mâchefers)	584	39	575	38		-3,3
	SOUS - TOTAL	2 888	193	2 856	188		-2,9
COLLECTE SÉLECTIVE Apport Volontaire (AV)	Verres (Apport Volontaire)	501	34	499	33	12	-2,2
	Journaux-magazines	398	27	375	25		-7,5
	Emballages hors verre	242	16	252	17		2,2
	Dont refus	67	4	51	3		-25,3
	SOUS - TOTAL	1 141	76	1 126	74		-3,1
DÉCHÈTERIES	Cartons	102	7	105	7	59	1,1
	Ferrailles	124	8	148	10		17,2
	Déchets verts	1 975	132	2 111	139		4,9
	Tout-venant	745	50	781	51		2,9
	Gravats*	2 028	136	2 068	136		0,1
	Bois	272	18	344	23		24,2
	Plastiques rigides	45	3	42	3		-8,4
	Mobilier			24	2		
	Huiles	8	1	6	0		-26,4
	Déchets toxiques	15	1	21	1,38		37,5
	Batteries	3	0,2	3	0		-1,8
	DEEE	111	7	119	8		5,3
	SOUS - TOTAL	5 428	363	5 772	379		4,4
TOTAL		9 457	633	9 754	641	100 %	1,3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT



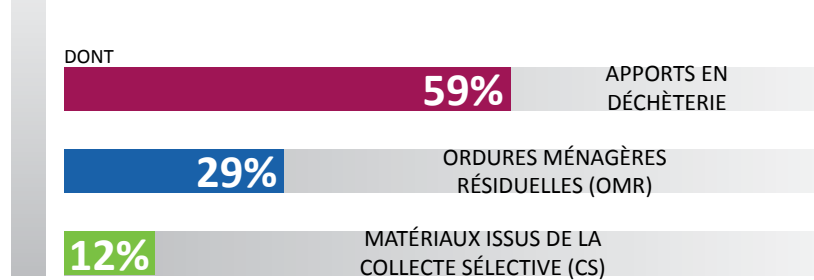
Ordures ménagères résiduelles

Collecte sélective

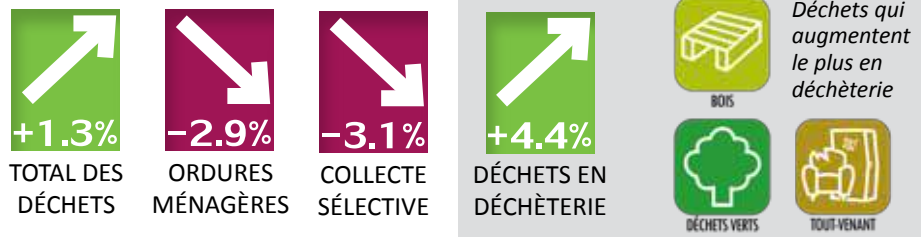
Déchets déchèterie

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU TONNAGE ENTRE 2013 ET 2014 PAR HABITANT

9 754 TONNES
DÉCHETS TRAITÉS
DANS LE VOUGLAISIEN



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT



AU TOTAL
EN 2014
9 754 TONNES
DE DÉCHETS
ONT ÉTÉ
VALORISÉS
OU TRAITÉS

Soit **641 Kg/hab.**



Ratios et taux de valorisation 2014 (à partir des tonnages réellement valorisés)

Le tonnage de valorisation matière comprend les tonnages de ferrailles, de cartons, le bois, le plastique rigide, les matériaux issus de la collecte sélective, la ferraille récupérée sur les mâchefers issus de l'incinérateur, les huiles, les DEEE et les batteries.

Le tonnage de valorisation organique comprend les tonnages de déchets verts collectés en déchèteries.

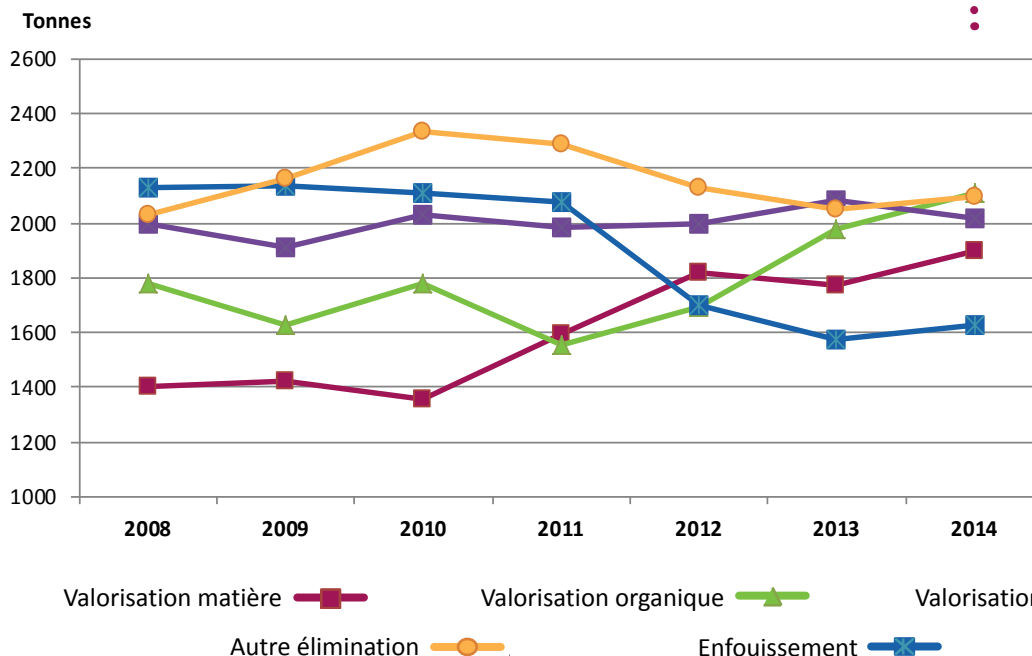
Le tonnage de valorisation énergétique comprend les tonnages d'ordures ménagères incinérées.

Le tonnage d'enfouissement comprend les encombrants, les refus de tri issus de la collecte sélective, les tonnages d'ordures ménagères qui sont refusés par l'incinérateur de Poitiers.

Le tonnage autre traitement comprend les tonnages de gravats issus des déchèteries et les déchets toxiques.

	Tonnages	Ratio en Kg/hab.	Taux en %
VALORISATION	Matière	1 901	125
	Organique	2 111	139
	Énergétique	2 019	133
	TOTAL	6 031	396
TRAITEMENT	Enfouissement	1 628	107
	Autre	2 095	138
	TOTAL	3 723	245

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

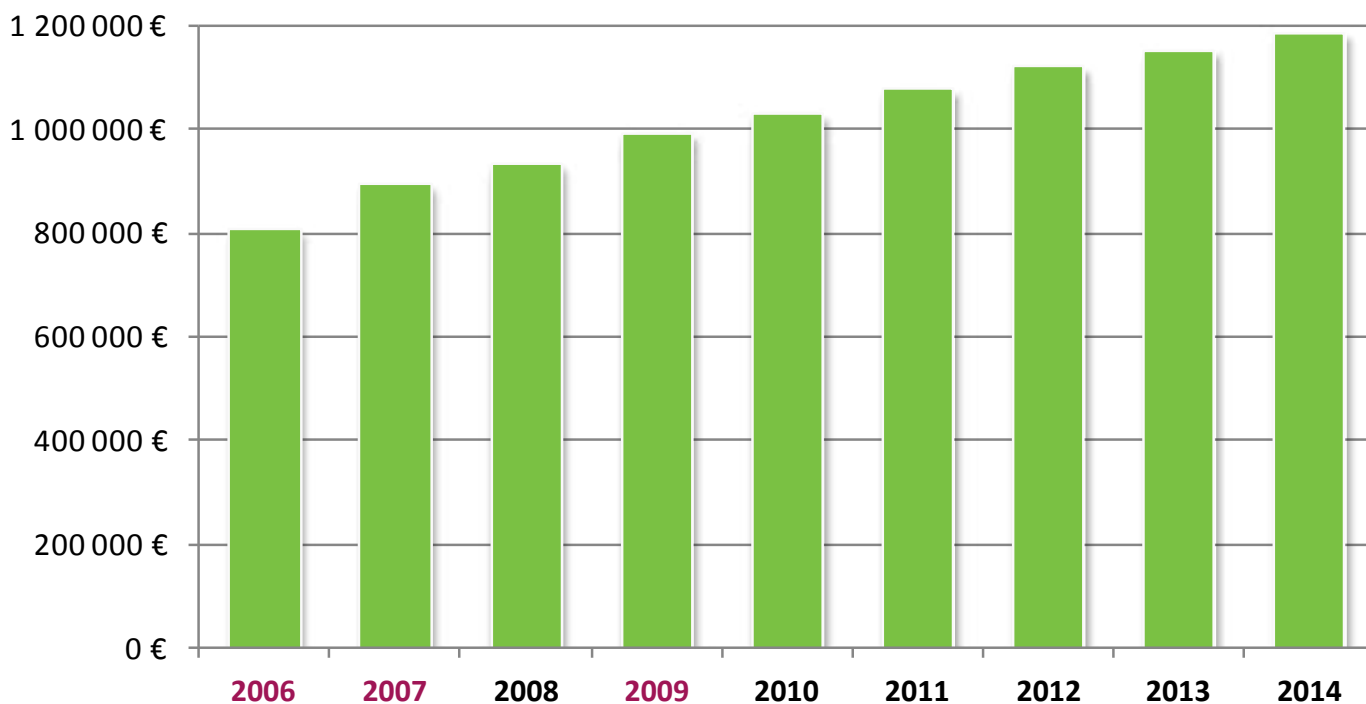


Entre 2008 et 2014, la valorisation des déchets a augmenté de 16.3 %, alors que l'enfouissement de déchets a baissé de 23 %. Ces améliorations sont le résultat de la baisse des quantités des Ordures Ménagères collectées et l'amélioration du tri en déchèteries.

Indicateurs financiers

La Communauté de Communes finance son service Environnement à l'aide de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La TEOM a permis une recette de 1 185 094 € en 2014.

ÉVOLUTION DE LA RECETTE DE TEOM EN EUROS



ÉVOLUTION DU TAUX DE LA TEOM 2006/2014



TARIFS DES PRESTATAIRES

		2013	2014
DÉCHÉTERIE	Val vert tri (<i>conditionnement des cartons et plastiques</i>)	3 693	2 646
	Communauté de communes du Neuvilleois (<i>compostage</i>)	21 124	27 762
	Sita (<i>enfouissement</i>)	61 821	63 034
	Loca Recuper (<i>valorisation du bois</i>)	16 146	20 514
	Sarp Avsp et Chmirec Delvert (<i>Déchets Diffus Spécifiques</i>)	9 963	3 692
	Medisita (<i>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux</i>)	991	0
TOTAL		113 738 €	117 648 €
COLLECTE SÉLECTIVE	Bomex (<i>transport de verre</i>)	4 184	4 167
	Val Vert Tri (<i>tri et valorisation</i>)	60 600	61 807
	TOTAL	64 784 €	65 974 €
DÉCHETS RÉSIDUELS	Plastic omnium (<i>location de conteneurs</i>)	40 536	40 351
	C.A poitiers (<i>traitement</i>)	279 212	266 791
	TOTAL	319 748 €	307 142 €

La diminution du coût du conditionnement des cartons et plastiques car la mise en balle des plastiques rigides de déchèterie ne se fait plus à Val Vert Tri mais est directement réalisée à Coulombiers.

Les coûts de prise en charge des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ont considérablement baissé pour la collectivité. En effet, dans le cadre des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), deux nouveaux éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics en 2013. « Eco DDS » organise le fonctionnement de la collecte des DDS (peintures, produits phytosanitaires, aérosols, etc.) et « DASTRI » prend en charge la collecte des DASRI.

La diminution de la facture d'incinération a été faite grâce à la baisse des quantités des ordures ménagères.

COÛTS DU SERVICE DÉCHETS 2014

		Valeur en €/tonnes					Valeur en €/habitant				
		OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèteries (hors gravats)	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèteries (hors gravats)
		Tonnages					Population				
		2 856 t	499 t	375 t	252 t	3 704 t	15 223 habitants				
CHARGES	Charges administratives	13,73	16,63	22,19	56,46	13,01	2,58	0,54	0,55	0,94	3,17
	Collecte et transport	100,98	55,63	62,81	275,55	67,72	18,95	1,82	1,55	4,57	16,48
	Traitement	97,97		36,24	191,14	38,61	18,38		0,89	3,17	9,39
	Tri			36,24	191,14	0,79			0,89	3,17	0,19
	Valorisation					20,41					4,97
	Incinération	97,62					18,32				
	Enfouissement	0,35				17,01	0,07				4,14
	Déchets dangereux					0,39					0,10
TOTAL TTC		228,19 €	76,39 €	129,26 €	560,88 €	125,48 €	42,82 €	2,50 €	3,19 €	9,30 €	30,53 €
RECETTES	Produits vendus		22,6	75,9	96,9	8,7		0,7	1,9	1,6	2,1
	Soutiens Eco-Organismes	8,2	7,5	36,5	404,8	13,4	1,53	0,2	0,9	6,7	3,3
	Subvention investissement	0,0	2,7	3,6	15,8	1,8	0,00	0,1	0,1	0,3	0,4
	Subvention fonctionnement	3,4	4,8	6,4	9,5	2,0	0,63	0,2	0,2	0,2	0,5
	Redevance Spéciale + Facturation	8,8				1,3	1,65				0,3
	TOTAL	20,34 €	37,55 €	122,32 €	527,08 €	27,19 €	3,82 €	1,23 €	3,02 €	8,74 €	6,62 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2014		207,85	38,84	6,95	33,80	98,29	39,00	1,27	0,17	0,56	23,92
Rappel données 2013		207,69	34,42	9,61	-4,52	104,09	40,13	1,15	0,26	-0,07	23,65

» Energies renouvelables

L'éolien dans le Vouglaisien

En 2011, la Communauté de communes a précisé sa compétence en matière d'énergie : « Valorisation énergétique des ressources renouvelables locales : étude, sensibilisation, investissement et gestion d'équipements collectifs ».

L'éolien constitue un des champs de compétence de la Communauté de communes sachant que l'installation de parcs éoliens ne s'inscrit plus dans le cadre de zones de développement de l'éolien (ZDE), instituées par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi Pope).

Le projet d'extension du parc éolien du Rochereau a été étudié dès 2012 : porté par la SA Sergies, le projet consiste à implanter un parc éolien dénommé Rochereau II, constitué de 4 aérogénérateurs. Le dossier pour la demande de permis a été réalisé et constitué en 2013, l'instruction en 2014.

Chaufferies bois

Un programme de chaufferies bois pour les bâtiments publics a été défini en 2014 pour les communes de Chalandray, Maillé, Ayron et Vouillé. [Dossier complet en rubrique « Développement économique et Bâtiments » page 37.](#)



Hubert Lacoste
Vice-président

Missions de la Commission

- Permettre aux entreprises du territoire de se développer (Bâtiments-relais)
- Accueillir de nouvelles entreprises (ZAE – Hôtel d'entreprises)
- Accompagner la création d'entreprises (BRDE)
- Accueil des entreprises et accompagnement (CORDEE TPE)
- Développer le service aux entreprises
- Suivre les opérations de construction (partie opérationnelle) en relation avec les commissions intercommunales concernées

RÉALISATIONS

ÉCONOMIE

- Hôtel d'entreprises : prospection de nouvelles entreprises
- ZAE : prospection de nouvelles entreprises, travaux aménagement partie Est
- Poursuite de l'aide au développement des entreprises (ACCES, CORDEE TPE)
- Exploitation de la chaufferie collective de la Gorande

BÂTIMENTS (RÉHABILITATION / CONSTRUCTION)

- Transfert d'équipement sportif : bassin d'initiation de Latillé
- Office de tourisme intercommunal (permis de construire)
- Extension multi-accueil BIBERA (permis de construire)
- Construction aire familiale Gens du voyage Vouillé (permis de construire)
- Bâtiment Courte Echelle Latillé (étude et achat)
- Projet gendarmerie de Vouillé (étude)

PROJETS

ÉCONOMIE

- Hôtel d'entreprises : prospection de nouvelles entreprises
- ZAE : prospection de nouvelles entreprises travaux partie EST tronçon n°4
- Etude en vue de la construction de nouvelles chaufferies bois (Maillé, Chalandray, Vouillé) et exploitation de la chaufferie bois collective, rue du Moulin neuf à Vouillé

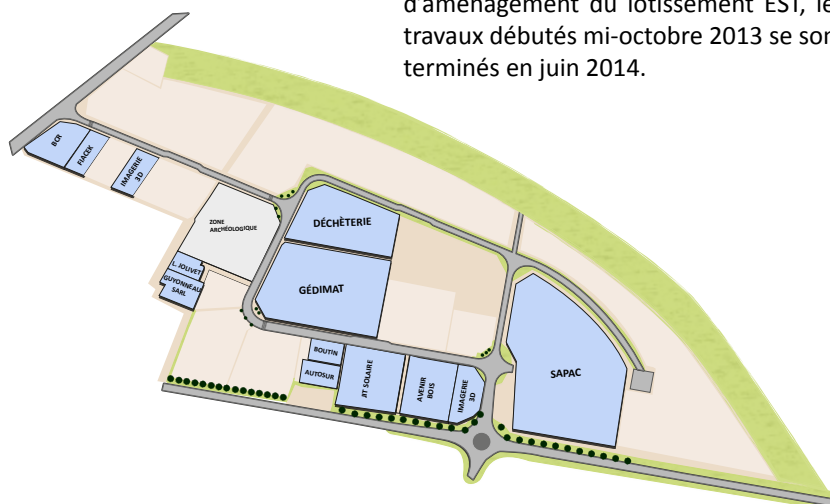
BÂTIMENTS

- Office de tourisme intercommunal : construction
- Extension structure « La BIBERA » Lavausseau : construction
- Aire familiale gens du voyage Vouillé : construction
- Projet gendarmerie Vouillé : études, achat des terrains
- Nouveaux locaux de l'association La Courte Echelle Latillé : aménagement
- Réhabilitation du bassin d'initiation de Latillé

Développement économique

Travaux d'aménagement du lotissement « EST » de la ZAE de Beauregard

Au vu des demandes d'installations et de la construction de la déchèterie centrale sur la ZAE dont l'emprise de 8 500 m² se situe à la fois sur le lotissement Ouest et sur le lotissement EST, il était devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'aménagement du lotissement EST, les travaux débutés mi-octobre 2013 se sont terminés en juin 2014.



Commercialisation des parcelles sur la ZAE de Beauregard

En 2014, une entreprise a réservé une parcelle de **25 989 m² (SAPAC)**. Plusieurs entreprises ont présenté des projets d'installation, seule une d'entre elles a réservé un terrain d'une superficie de 6302 m² en vue de la création d'une salle de sport.

La superficie commercialisable du lotissement EST et Ouest représente près de 185 000 m² dont 9 067 m² de surface gelée (contraintes archéologiques), le total des surfaces vendues et réservées est de 75 151 m².

Pour tous les projets d'installation d'entreprises, la Communauté de communes conserve un droit de regard afin de vérifier leur conformité avec le règlement de lotir. Elle veille notamment à ce que les bâtiments soient orientés de manière à bénéficier au maximum des apports solaires :

- Les besoins de chauffage et de confort d'été des locaux par une conception bioclimatique
- Les possibilités de production d'électricité par une orientation « sud » des toitures.

Transfert du bassin d'initiation à la natation (Latillé)

L'étude sur les équipements sportifs débutée fin 2011, a mis en évidence que le bassin d'initiation de Latillé présentait un intérêt communautaire (mis en avant notamment par la provenance de ses utilisateurs en majorité des communes du territoire). Le transfert de cette compétence à la Communauté de communes est donc étudié. Sachant que des travaux de réhabilitation de l'équipement sont à prévoir.

En 2012, il a été convenu de réaliser une étude de programmation en vue de la réhabilitation du bassin et d'y associer une étude d'opportunité sur la construction d'un bassin couvert sur le territoire.

Fin 2013, il a été demandé au bureau d'étude « ITES » de Vouillé d'effectuer un diagnostic complet du bassin.



Un diagnostic complet du Bassin

Cette étude, restituée début 2014, met en évidence la nécessité d'une remise à niveau des équipements techniques comprenant :

- Le système de traitement de l'air et de chauffage propre au bassin
- Les équipements de distribution d'eau chaude et d'eau froide alimentant les vestiaires et sanitaires
- Création d'une VMC vestiaires piscine et local bassin
- La remise à niveau d'installations électriques (éclairage, armoire local technique, alarme incendie...)
- Le remplacement des skimmers, du liner et des margelles
- La remise en sécurité de la filtration et déchloramineur
- Le raccordement du condenseur sur la filtration de la piscine
- Le remplacement des canalisations de chauffage du bassin

Par ailleurs, dans l'éventualité du transfert de l'équipement, il a été demandé au bureau d'études de chiffrer la séparation des différents branchements (électricité, eau, téléphone). **Le montant estimatif des travaux de réhabilitation est estimé à 175 000 € HT.**

Cette étude n'intègre pas la mise en conformité handicapés de la partie « accès au bassin et vestiaires sanitaires », celle-ci ayant fait déjà l'objet d'un diagnostic. L'estimation des travaux de mise conformité accessibilité pour cette partie est estimée à 78 000 HT, elle comprend notamment une redistribution complète au niveau des vestiaires sanitaires et de l'accès au bassin.

Il est à noter que, dans le cas d'une refonte importante des locaux, il sera aussi nécessaire

de prévoir la construction d'un bureau pour le maître-nageur, d'un local de rangement et de réfléchir au remplacement de l'énergie utilisée pour le chauffage (75 000 € HT). L'enveloppe globale attribuée à la remise à niveau du bassin qu'elle soit technique ou réglementaire pourrait s'élever à au moins 350 000 € HT.

Les suites à donner

Une rencontre le 19 juin 2014 entre Monsieur Hubert Lacoste, Vice-Président en charge du développement économique et des bâtiments et les élus de Latillé a permis de faire un point de situation, de visiter les locaux et de rencontrer les utilisateurs et le personnel.

Les élus de Latillé ont réaffirmé la nécessité du transfert de l'équipement à la Communauté de communes au vu des éléments indiqués précédemment et des charges de fonctionnement de plus en plus difficilement supportables par la commune.

Dans un premier temps, il a été envisagé de se renseigner sur le coût d'un équipement neuf équivalant en se rapprochant d'expériences d'autres collectivités du département (Lencloître et Civray).

Dans un second temps, il a été nécessaire d'estimer avec précision le montant de travaux à réaliser pour maintenir l'équipement en état de fonctionnement, ce second scénario permettant de continuer à fonctionner tout en réfléchissant à une rénovation plus durable.

Cette dernière option étant retenue par la commission, la décision du transfert de l'équipement est statuée début 2015 (modification des statuts), avec le recrutement d'un bureau d'étude en charge d'élaborer le projet technique.



Occupation des locaux de l'Hôtel d'entreprises de Beausoleil

En 2014, l'hôtel d'entreprises de Beausoleil à Vouillé accueillait les entreprises suivantes :

- Bureau d'études ITES pour 240 m²
- Entreprise EGD pour 403 m² (départ 17 novembre 2014)
- Entreprise EDBI pour 25 m² (départ 17 novembre 2014)
- Entreprise Latillé Ambulance pour 136 m² (départ 14 mars 2014)
- Entreprise DL maintenance pour 136 m² (depuis 06 juin 2014)

Fin 2014, l'ensemble immobilier (bâtiment initial et extension) était occupé à 36 % soit une surface louée de 376 m² sur un ensemble d'environ 1 050 m² disponible.

Construction d'un office de tourisme intercommunal (*partie opérationnelle*)

Le site retenu est le bâtiment sanitaire situé sur la place de Vouillé. Les travaux envisagés permettront la réhabilitation de l'existant ainsi que l'agrandissement du bâtiment pour une surface totale de 100 M².

Maitre d'œuvre : Cabinet BROSSIER Vouillé

Montant estimatif de l'opération (*subventions non déduites*) : 223 000 € HT

Dépôt du permis de construire : novembre 2014

Travaux : 2^{ème} semestre 2015



Extension du multi-accueil La Bibera (*partie opérationnelle*)

Le multi accueil La Bibéra fait l'objet d'un projet d'extension du bâtiment. Les travaux envisagés sont la construction d'un espace salle de motricité, d'un espace rangement (surface 67 M²), d'un réaménagement des espaces intérieurs (espace accueil, office, détente, salle de relaxation...) et d'une remise à niveau technique (chauffage et ventilation) de l'ensemble.

Maitre d'œuvre : Cabinet Isabelle CASTELLI Poitiers

Montant estimatif de l'opération (*subventions non déduites*) : 306 000 HT

Dépôt du permis de construire : 3 décembre 2014

Travaux : 2^{ème} semestre 2015

Le projet de construction d'une gendarmerie à Vouillé

La Communauté de communes du Vouglaisien et plus particulièrement la Commune de Vouillé ont été choisis par la Direction générale de la Gendarmerie Nationale pour accueillir la future caserne de gendarmerie du territoire en remplacement de celle située au carrefour de Beauregard à Vouillé.

La caserne, qui devra accueillir une vingtaine de gendarmes, sera édifiée sur un terrain d'une surface de 10 000 m² environ situé rue de Braunsbach à Vouillé, celui-ci ayant reçu l'agrément des services de la gendarmerie.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'organiser le concours d'architecture. Pour ce faire la Communauté de communes aura recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage dont la consultation sera organisée début 2015.

Les travaux devraient débuter début 2017.

Nouveau bâtiment pour la Courte échelle à Latillé

Après avoir étudié les possibilités d'extension du bâtiment existant situé rue du marché à Latillé, il s'est révélé que celles-ci étaient limitées et n'apporteraient pas de solution sur le long terme. Par conséquent, il a été décidé de transférer l'activité actuelle vers un autre site : l'ancien bâtiment « Latillé-Ambulances » à Latillé (270 M²) correspondant davantage aux besoins actuels de l'association. Le bâtiment a été acheté par la Communauté de communes en 2014 et aménagé conformément aux nouveaux besoins (adaptation des locaux existants, extension de 70 m²...)

Etat d'avancement au 31 décembre 2014 :

- Acquisition du bâtiment réalisée
- Etudes de programmation sur le projet en relation avec la commission concernée et l'association

Construction d'un terrain familial pour les Gens du voyage à Vouillé (*partie opérationnelle*)

L'année 2014 a vu la concrétisation du projet de construction d'un terrain familial pour les gens du voyage sur l'ancien site de la déchèterie de Vouillé.

Les travaux envisagés sont la construction d'un espace comprenant la voirie de desserte intérieure, les 6 emplacements destinés à recevoir 3 caravanes chacun, 6 modules sanitaires équipés de douche WC, pièces de vie et auvent et la desserte électrique.



Maitre d'œuvre : Cabinet ARTELIA Tours

Montant estimatif de l'opération (*subventions non déduites*) : 480 000 € HT

Etat d'avancement au 31-12-2014 : phase PRO DCE

Dépôt de permis : début 2015

Travaux : 2^{ème} semestre 2015

Les chaufferies Bois dans le Vouglaisien

La chaufferie bois de Vouillé : exploitation (Moulin Neuf)

La chaufferie collective au bois déchiqueté de la Gorande a produit en 2014 : 1085 MW/h et valorisé 336 tonnes de bois déchiqueté. L'énergie bois est utilisée en principal pendant la période de chauffe (chauffage et eau chaude sanitaire), l'énergie gaz étant utilisée pour l'appoint et le secours. La production d'eau chaude en dehors des périodes de chauffe est assurée par la chaudière gaz. La conduite des installations est assurée par le service technique de la Communauté de communes.

Les chaufferies bois communautaires : programme

La Communauté de communes s'est engagée dans un programme intercommunal d'actions en faveur du développement durable et des énergies renouvelables visant à développer l'utilisation du bois d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le remplacement d'équipement de production de chaleur utilisant les énergies fossiles :



Bilan fin 2014 du programme de chaufferies bois communautaires

Des projets ont été identifiés

- **Remplacement de 2 chaudières à Maillé** (Ecole et salle des fêtes) par une installation collective au bois granulés ainsi que le raccordement au réseau de chaleur créé de la bibliothèque et de la mairie.
- **Remplacement de 3 chaudières à Chalandray** (mairie, groupe scolaire, passerelle et future bibliothèque) et projet d'une chaufferie à la maison du temps libre (chaudière bois granulés)
- **Raccordement de la salle de la Gorande au réseau de chaleur de la chaufferie** du Moulin Neuf

Il est à noter que pour ces projets, les installations collectives seront étudiées en priorité.

A partir du diagnostic établi par le CRER et de la visite des installations, une consultation a été organisée en vue du recrutement d'un bureau d'études dont la mission sera pour chacune des installations précitées :

- Réaliser les études d'avant-projet et de projet (relevés, notes de calculs, plans, autorisations, cahiers des clauses techniques, estimations prévisionnelle et définitives...)
- Elaborer les contrats de travaux (pièces des marchés)
- Consulter les entreprises et analyses des offres
- Suivre l'exécution des travaux en relation avec la Communauté de communes
- Réceptionner les travaux
- Mettre en service des installations

La phase opérationnelle pourrait débuter à l'automne 2015.

➤ Programmer

- Etablir un diagnostic initial afin d'identifier les équipements sur le territoire
- Pour chaque projet identifié, réaliser ou faire réaliser une étude de faisabilité permettant de connaître les solutions offertes par l'énergie bois et les conditions de réalisation techniques et financières.
- Favoriser les projets collectifs et les réseaux de chaleur
- Proposer un programme pluriannuel en fonction des priorités (état des équipements, projets collectifs)
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets ainsi que leurs financements
- Rechercher les financements auprès de partenaires (Région Poitou-Charentes, Conseil Général, Pays des six Vallées)

➤ Piloter

- Piloter les opérations en relation avec les communes concernées
- Choisir les bureaux d'études
- Organiser la consultation des entreprises
- Assurer le suivi des travaux
- Réceptionner et mettre en service

➤ Exploiter

- Pour chacune des installations exploitées, **établir un règlement de service de distribution d'énergie calorifique** permettant de définir les différentes tarifications liées au fonctionnement et à l'investissement
- **Gérer les différents approvisionnements** en combustible tout en favorisant la filière bois locale
- **Former les acteurs locaux** (agents des communes) pour assurer la conduite des chaufferies (contrôle quotidien du bon fonctionnement, relevé de compteurs...)
- **Assurer le suivi technique** (maintenance 24/24, dépannage, entretien périodique)
- **Facturer aux communes** en tenant compte des notions suivantes :

Un élément proportionnel représentant le coût des combustibles, le coût des prestations de conduite et de petit et de gros entretien nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des installations.

Un élément fixe représentant la somme des coûts de renouvellement des installations et des charges financières liées à l'autofinancement et à l'amortissement des emprunts.

Jacques Deschamps
Vice-président

Missions de la Commission

- Développer la capacité financière et maîtriser la pression fiscale.
- Adapter les moyens humains et matériels aux besoins des services.
- Anticiper les conséquences des évolutions réglementaires
- Mobiliser les ressources financières locales et mobiliser les moyens financiers des partenaires (Etat, Europe, Région, Département, Pays des 6 Vallées).
- Favoriser le déploiement du numérique sur le territoire par la montée en débit des zones défavorisées et la desserte par la fibre optique des points stratégiques et des zones d'habitat denses dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) engagé par le Département.

RÉALISATIONS

- Comptabilité analytique par domaine
- Élaboration et suivi des budgets
- Suivi des dotations de l'Etat
- Suivi des recettes des activités
- Veille constante du positionnement de la collectivité en matière d'endettement et de fiscalité
- Positionner la Communauté de communes dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

PROJETS

- Poursuite des priorités en matière de budgétaire
- Suivi des évolutions de la DGF et anticipation
- Suivi et préparation aux conséquences de la réforme de la fiscalité
- Réalisation des travaux pour le développement du très haut débit sur le territoire dans le cadre du SDTAN

En bref

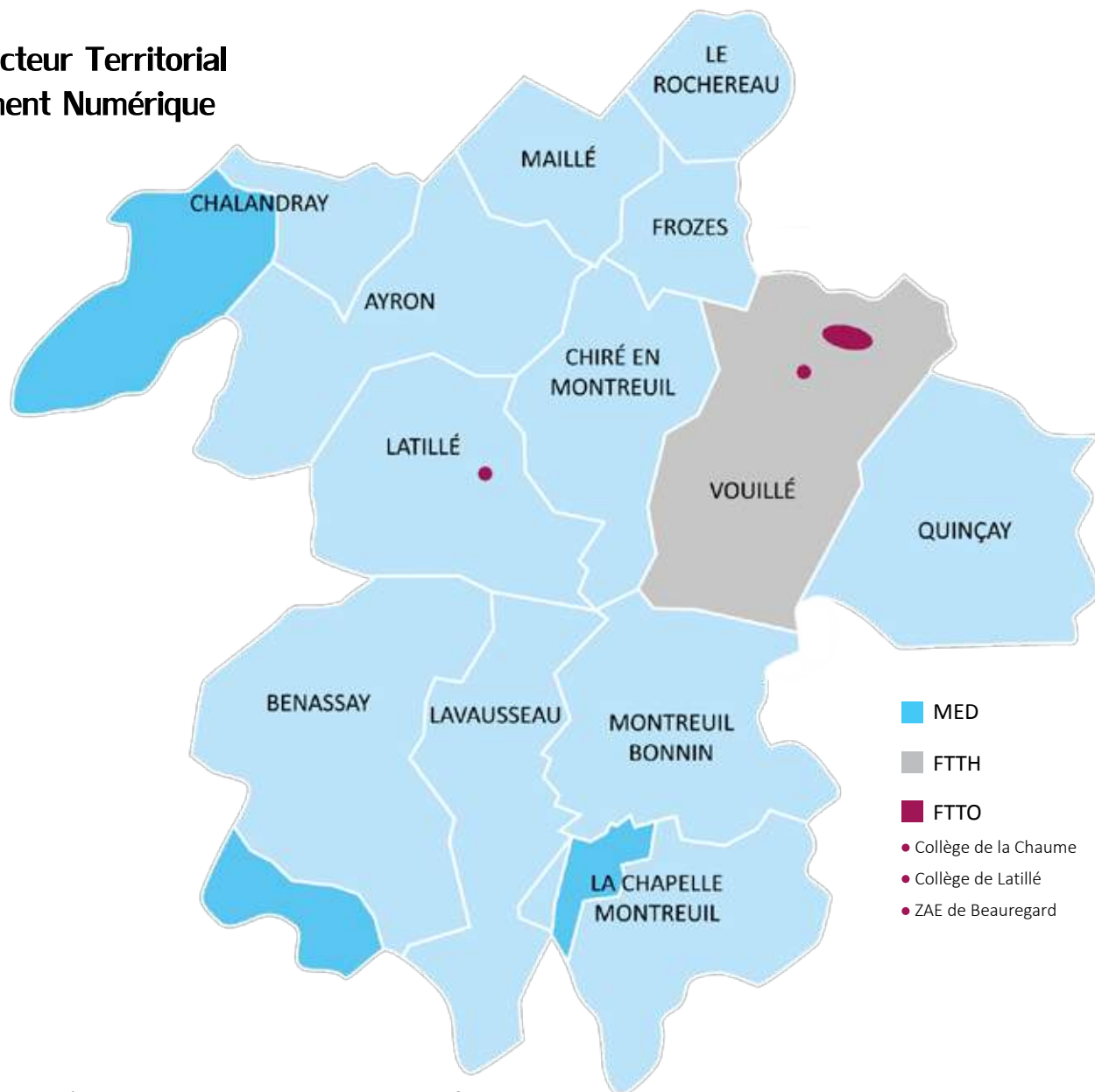
Les principaux éléments financiers sont indiqués dans la partie 2, rubrique « Les finances » du présent rapport.

Résultat : un excédent de fonctionnement de 2 millions d'euros et 2,1 millions d'euros de travaux d'investissement, financés sans recours à de nouveaux emprunts.

Un excédent de fonctionnement annuel pour 2014 de 639 000 € et un résultat supérieur à 2 millions au 31 décembre 2014.



Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)



La Communauté de communes participe au programme de développement du très haut débit proposé par le Département. La carte ci-dessus présente différentes zones à identifier dans le cadre du SDTAN. Trois types d'amélioration numériques sont proposées pour ces zones :

- **La Montée En Débit (MED)** pour des zones précises sur les communes de Benassay, Chalandray et la Chapelle Montreuil
- **Le FTTH (Fiber To The Home)** qui permet le déploiement de la fibre optique jusque dans les logements des abonnés
- **FTTO (Fiber To The Office)** qui permet le déploiement de la fibre optique jusque dans les locaux des entreprises

Objectifs

Ce projet permet de favoriser la cohérence des initiatives publiques pour le déploiement du très haut débit (THD) et de faciliter son articulation avec l'investissement privé afin d'accéder à des cofinancements.

Contenu

Le projet commence par le recensement des infrastructures et réseaux existants, pour ensuite identifier les zones desservies par ces infrastructures et réseaux et enfin définir une stratégie de développement de ces réseaux devant concerner le très haut débit.

Le SDTAN est le fruit d'un échange avec les acteurs (opérateurs, collectivités...), il organise la montée en débit des territoires.

Les 1^{er} travaux pour la montée en débit de Chalandray sont programmés pour fin 2015.

Code général
des collectivités
territoriales
(CGCT)



Selon l'article L1425- 2 : Les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique recensent les réseaux de communications électroniques et les infrastructures existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné. Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé.

**Dany Joseph
Dubernard**
Vice-présidente

Missions de la Commission (partie Tourisme)

- Valoriser les actions de la collectivité à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (population, élus, professionnels...)
- Favoriser les échanges avec les associations
- Promouvoir les atouts du territoire
- Mettre en œuvre une politique touristique
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti
- Professionnaliser les acteurs du tourisme

RÉALISATIONS

TOURISME

- Partenariat avec l'Office du Tourisme du Vouglaïzien (OTV)
- Soutien financier aux manifestations touristiques, de loisirs
- Plan d'eau de Fleix (Ayron), suivi des conventions d'occupation et des études pour la restauration de la continuité écologique et sur l'impact socio-économique
- Aménagement de points d'accueil du public en forêt domaniale Vouillé Saint-Hilaire, création d'un sentier ludique, réfection des routes forestières Saint-Hilaire et Les 3 Chênes
- Suivi et collecte de la taxe de séjour
- Organisation de la rando découverte du Vouglaïzien à VTT (départ du plan d'eau)

PROJETS

TOURISME

- Poursuite des actions en cours (OTV, plan d'eau, forêt domaniale de Vouillé Saint Hilaire...)
- Finalisation du projet de construction du bâtiment pour l'OTV
- Valorisation des atouts touristiques (patrimoine, hébergement, gastronomie, circuits...)
- Mise en valeur du patrimoine bâti par la création d'une signalétique
- Soutien à la démarche de professionnalisation des acteurs du tourisme
- Création d'aires de camping-cars

Forêt domaniale de Vouillé Saint-Hilaire

La Communauté de communes poursuit sa convention d'entretien avec l'ONF (Office National des Forêts) pour le parcours récréatif dans la forêt de Vouillé, les différents points aménagés aux entrées de la forêt pour l'accueil du public et l'entretien de la voirie.



2^{ème} édition «Rando découverte du Vouglaïzien en VTT»

Il s'agit du renouvellement de l'opération en partenariat avec les associations Valboivre, Office de Tourisme du Vouglaïzien, Comité des fêtes de Vouillé, Association motocycliste de Champigny/Le Rochereau, Cyclo club de Vouillé, Foulées Vouglaïziennes. **Cette randonnée a regroupé 140 participants de tout âge sur les trois circuits.**

Pour cet événement la Communauté de communes a fait appel aux producteurs locaux pour les ravitaillements des parcours, l'épicerie, la boulangerie et la charcuterie d'Ayron ont fourni les ingrédients et les Berges d'Ayron (restaurant du plan d'eau) pour le pot de clôture. **Le budget de cet événement s'élève à 1 422 €.**



Subventions aux associations

En 2014, dans le cadre de sa compétence « Soutien financier aux manifestations touristiques d'intérêt communautaire », la Communauté de communes a soutenu les actions suivantes, pour un montant global de **65 119,62 €**.

Agence Touristique de la Vienne	500 €
<i>Développement et promotion des activités touristiques dans la Vienne</i>	
Association ValBoivre	769.79 €
<i>Cotisation annuelle de 0.19€/hab. Actions touristiques, randonnées, entretien des sentiers, expositions...</i>	
Les Foulées Vouglaisiennes	600 €
<i>2 courses pédestres respectivement les 9 février et 8 juin 2014</i>	
Office de Tourisme du Vouglaisien	60 000 €
<i>Convention triennale 2013-2015. Développement et la promotion touristique</i>	
AAPPMA La truite Auxances Vendelogne	250 €
<i>Journée d'initiation à la pêche (4-12 ans), le samedi 14 juin 2014 à Quinçay</i>	
Moto Club Bol D'air	250 €
<i>24^{ème} rassemblement des motards (sorties, produits locaux...)</i>	
Comité des fêtes du Rochereau	600 €
<i>Fête des battages le dimanche 31 août 2014 au Rochereau</i>	
Comité des fêtes de Vouillé	650 €
<i>Organisation d'un festival country les 9 et 10 août 2014 à Vouillé</i>	
Comité d'animation de Lavausseau	800 €
<i>Trail des Castors, course pédestre « Nature », samedi 16 août 2014</i>	
La Pacifique Tennis	700 €
<i>Renouvellement de l'organisation de l'Open Jeunes National 2014</i>	

Plan d'eau de Fleix à Ayron

La Communauté de communes poursuit l'étude pour la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de Fleix.

Cette étude est réalisée par le bureau d'études NCA Environnement, en collaboration avec les organismes concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du secteur : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (co-financeur de l'étude), le Département de la Vienne (également sollicité pour le cofinancement), la DDT de la Vienne (Direction Départementale des Territoires), l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), la Fédération de pêche de la Vienne et l'association de pêche locale.

Une visite technique approfondie du barrage (Arrêté préfectoral n° 2013/DDT/SEB/34) a été réalisée par le bureau d'études ERM fin 2014. Pour des raisons de sécurité publique, le barrage sera mis en conformité par la mise en place :

- d'un dossier de l'ouvrage : intégration d'éléments historiques du plan d'eau, de la construction de la digue et des prélèvements réalisés depuis la création,
- de consignes de sécurité (bon fonctionnement des équipements, nettoyage des grilles, mesures du niveau d'eau de la retenue...)
- de visites mensuelles de routine en conditions normales de fonctionnement de l'ouvrage
- de consignes particulières en période de crue ou en cas d'événements particuliers, d'anomalies de fonctionnement de l'ouvrage.

Lancement de l'étude d'impact socio-économique du plan d'eau en décembre 2014.

Suite à la réunion publique de présentation de l'étude, en septembre 2013, il a été demandé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'apporter des éléments complémentaires quant à l'impact socio-économique du plan d'eau.

Parallèlement, une seconde étude est en cours sur la ressource en eau à proximité du plan d'eau afin d'obtenir une meilleure connaissance des infiltrations sur le site. Le rendu de ces études complémentaires est prévu pour décembre 2015, ce qui implique qu'aucune décision ne sera prise quant au choix d'un éventuel scénario pour la restauration de la continuité écologique d'ici à 2016.

Il est à préciser que le plan d'eau est confronté à deux problèmes bien distincts :

- La continuité écologique imposée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- Le classement en 2^{ème} catégorie qui est prorogé jusqu'au 31 décembre 2014.

Fin de la dérogation pour le classement en 2^{ème} catégorie piscicole (Arrêté préfectoral n° 2013/DDT/SEB/899) :

Le plan d'eau repassera automatiquement en 1^{ère} catégorie piscicole comme l'est la Vendelogne au 1^{er} janvier 2015. Les modifications de classement piscicole doivent être argumentées par des nécessités biologiques car les raisons économiques et touristiques ne constituent pas un argument suffisant pour déclasser définitivement un cours d'eau sur tout son linéaire.

Office de Tourisme du Vouglaisien (OTV)

Déroulé du projet de construction d'un nouveau bâtiment OTV :

- Modification de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Vouillé pour la partie qui concerne l'implantation du futur bâtiment de l'OTV, initialement en zone N (Naturelle), afin de permettre une meilleure prise en compte du risque pour toute construction située en zone inondable.

- Réalisation d'un document d'incidences précisant que les risques ont bien été évalués selon les règles en vigueur dans cette zone. À noter que l'extension devra respecter la cote relevée de 50 cm.

- Signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre, vu le retard pris dans le projet, par rapport à la modification du règlement du PLU. Le projet est maintenant en phase APD (étude d'Avant-Projet Définitif).

- Octobre 2014 : dépôt du permis de construire en mairie de Vouillé.

La Communauté de communes du Vouglaisien entretient un partenariat privilégié avec l'Office de Tourisme intercommunal. En effet depuis septembre 2009, les missions d'accueil, d'information et de diffusion d'actions touristiques sont confiées à l'OTV dans le cadre d'une convention d'objectifs (sur 3 ans). **La participation pour l'année 2014 de la Communauté de communes est de 60 000 €.**



Taxe de séjour

La collecte de la taxe de séjour par la Communauté de communes est intégralement reversée à l'Office de Tourisme dans le cadre de ses missions en matière de tourisme (4 580,40 € en 2014).

Missions de la Commission

(partie Communication)

- Valoriser les actions de la Communauté de communes à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, population, services...)
- Répondre aux exigences réglementaires du devoir d'information
- Favoriser les échanges entre et avec les associations
- Promouvoir les atouts du territoire (tourisme, culture, développement économique...)

RÉALISATIONS

CRÉATION / ÉDITION

- Conception et diffusion de l'Écho Vouglaisien
- Conception et diffusion du Calepin
- Réalisation de supports et d'actions de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de communes
- Création d'un groupe de travail « communication » pour faire évoluer les créations du service déjà existantes ou en prévoir de nouvelles
- Évolution et travail sur le site internet
- Rapport annuel d'activité

ÉVÉNEMENTIEL

- Organisation de la manifestation « Associations en fête »
- Participation à des manifestations
- Relations presses et publiques

PROJETS

POURSUITE DES ACTIONS RÉCURRENTES

- Organisation de la manifestation « Associations en fête »
- Conception et diffusion de l'Écho Vouglaisien et du Calepin
- Suivi et mise à jour du site internet
- Relations presses et publiques
- Supports et actions de communication pour l'ensemble des services
- Réalisation du rapport annuel d'activité
- Gestion des lots pour dons aux associations

NOUVELLES ACTIONS

- Création d'une signalétique pour la ZAE
- Mise en place d'un plan de communication pour le service « économie »
- Impression d'un supplément de 8 pages sur le Vouglaisien

En bref

Depuis 2005, l'activité liée à la communication est gérée intégralement en interne. Pour 2014, le service a géré de nombreuses demandes des différents services de la Communauté de communes.

- **Gestion du site Internet** (www.vouglaisien.com), remis au goût du jour, actualisation des données, création de portail pour des associations d'intérêt intercommunal (l'Envol par exemple)
- **3 éditions de l'écho Vouglaisien**, distribuées dans tous les foyers (soit 6 600 boîtes aux lettres), les mairies et les bibliothèques. Chaque édition est imprimée en 7 000 exemplaires. Depuis l'Écho Vouglaisien n°22 de juin 2013, il a

été mis en place avec le service Culture et l'Office de Tourisme du Vouglaisien, un **Calepin culturel**, diffusé dans le magazine et qui réunit l'ensemble des manifestations du Vouglaisien. L'accent est mis sur les actions culturelles, touristiques et patrimoniales.

- **Création** de plaquettes, d'affiches mais aussi de panneaux et de brochures... en fonction des besoins des services,
- **Rédaction du rapport annuel d'activité** de la Communauté de communes,
- **Recensement des associations** sur le territoire
- **Relations avec les différents médias**, la presse locale, ainsi que les partenaires (imprimeurs, fournisseurs...)



Associations en fête

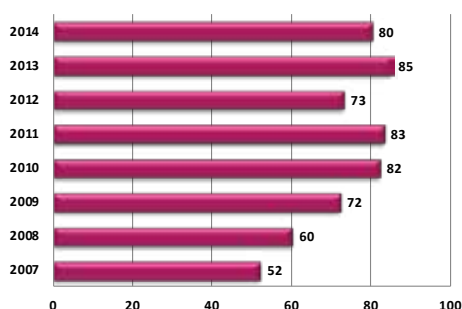
« Associations en fête » est un évènement, organisé par la Communauté de communes qui regroupe les associations volontaires le temps d'une journée. Elle offre au public la possibilité de tester les différents thèmes associatifs grâce aux animations, démonstrations et spectacles.

Le samedi 13 septembre 2014 à La Chapelle-Montreuil, 80 associations ont participé à la journée soit plus de 35 % des associations qui couvrent le territoire du Vouglaisien. Les inscriptions des associations se font désormais dès la première réunion de préparation, ce qui confirme une volonté de dynamiser le monde associatif. La constante augmentation de l'implication des associations en est également révélatrice. A noter, qu'à nouveau, plusieurs jeunes associations se sont inscrites en 2014.

Fréquentation et participation

Les domaines d'activités représentés sont principalement les sports et loisirs, la solidarité, la jeunesse et l'enfance, la culture et le patrimoine.

Evolution du nombre d'associations participantes



L'évaluation du nombre de visites s'établit par les inscriptions faites le jour même et à la suite de la manifestation, grâce au nombre de personnes présentes dans les ateliers proposés tout au long de la journée et enfin par le comptage des visiteurs à l'entrée et des voitures stationnées sur le parking.

En 2007, première année de la manifestation, 850 visiteurs ont été recensés. Depuis 2008, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter, en 2014 plus de 2 000 visiteurs ont fréquenté le village des associations sur toute la journée.

Rencontre et bilan avec les associations

La rencontre-bilan d'octobre 2014 avec les associations, a permis de confirmer que la manifestation est un rendez-vous incontournable pour ces dernières et pour la population. Les points négatifs de la journée, soulevés par les associations, permettent de faire évoluer cet évènement en vue d'en améliorer la qualité (animateur peu présent sur les stands, parking mal signalé ou absence de vente de produits pour le goûter...)

Bilan financier 2014

DÉPENSES

Administratif	9 263 €
Communication	2 700 €
Distribution programme	1 548 €
Insertion presse	3 910 €
Impression T-shirt	122 €
Gardiennage nuits	983 €
Animations	2 850 €
Structures gonflables	748 €
Barbes à papa	
Stands maquillage	190 €
jeux en bois	
Spectacles / Animation	1 850 €
Sacem	62 €
Restauration/ Buvette	3 187 €
Divers	635 €
Total	15 935 €

RECETTES

Recette journée	3 185 €
Subvention publiques	3 600 €
Conseil Général	1 800 €
Pays des 6 Vallées	1 500 €
Participation des Communes	300 €
Partenaires	1 960 €
Autofinancement	7 190 €

Gestion du site internet

L'une des principales missions du service Communication est d'actualiser et de mettre à jour le site internet de la Communauté de communes (www.vouglaisien.com), afin d'offrir un maximum d'informations et des services aux usagers.

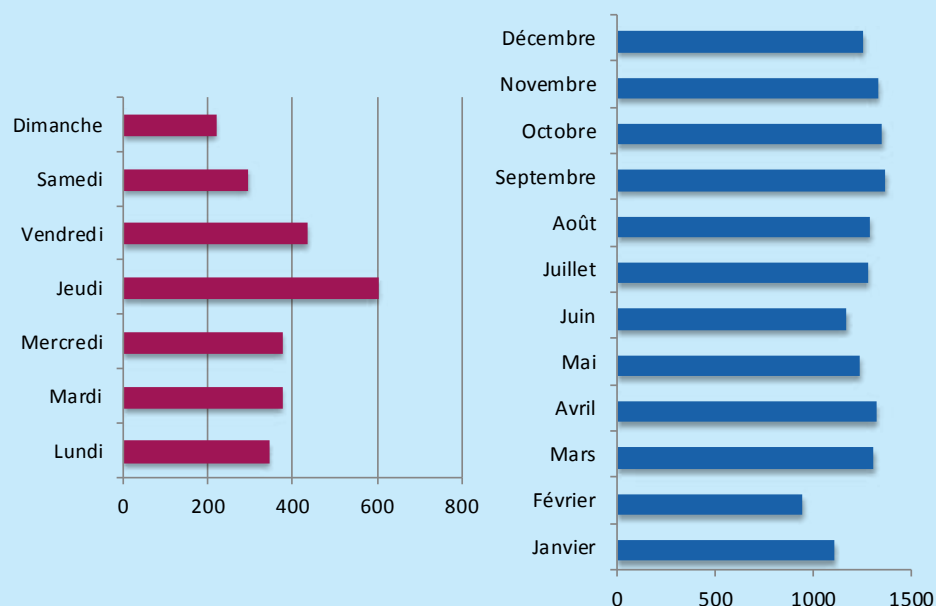


Pour rappel, le site internet a été revu dans son ensemble en 2008 et mis en ligne en 2009.

Deux modes d'accès sont proposés sur ce site.

- Un accès public permettant d'informer la population sur les différentes actions des services et de mettre à disposition en téléchargement des documents publics (Écho vouglaisien, délibérations et autres supports d'information)
- Un accès privé avec identifiant et mot de passe, limité aux élus et agents de la Communauté de communes, permettant d'accéder au planning des réunions, télécharger des comptes-rendus...

Nombre moyen de visites par jour et par mois en 2014



Dany Bonnin

Vice-présidente

Missions de la Commission

- Répondre aux besoins des familles en terme de mode garde, permettre le choix pour une bonne qualité de vie le territoire.
- Accompagner les familles dans leur parentalité, les rendre « acteurs » et favoriser la mixité sociale.
- Donner de la cohérence au secteur « Petite enfance, enfance et jeunesse » en soutenant un maillage harmonieux des offres d'accueil.
- Contribuer à intégrer socialement les enfants et les jeunes par le biais de structures attractives et d'actions éducatives.

RÉALISATIONS

- Etude, mise en place d'actions et de travaux divers au sein des structures
- Mise en place de groupes d'élus référents pour le suivi et l'accompagnement des structures d'accueil associatives et communautaires
- Suivi des partenariats avec les associations en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Réécriture des conventions triennales pour les associations « Le CAP », « La Bibera », « Petidum » et calcul de l'aide aux financements
- Définition et commande du Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) pour le CEJ
- Participation et collaboration au projet « Résidence d'artiste » du service culture de la CDC en lien avec le service Solidarité/Santé/Emploi
- Formation CNFPT sur site pour les agents périscolaires en lien avec la Commune de Lavausseau
- Regroupement des professionnels et bénévoles pour « Associations en fête » 2014
- Poursuite de l'accompagnement au Centre Socioculturel « La Case »

PROJETS

- Etude, mise en place d'actions et de travaux divers au sein des structures
- Finalisation du Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA)
- Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse
- Renouvellement des conventions triennales de financement pour les associations « Le CAP », « La Bibera » et « Petidum »
- Développement du secteur « Jeunes » du Centre Socioculturel « La Case » et poursuite de l'accompagnement de l'association
- Collaboration avec le service « Culture » pour la mise en place du festival « P'tit pas, P'tit livres » et participation à « Associations en fête » 2015
- Coopération avec les communes pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et pour les Projets Éducatifs De Territoires communaux (PEDT)
- Aide financière et inscription d'agents à la formation « Parentalité territorialisée » du Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) porté par le Centre socioculturel
- Accompagnement spécifique pour la 2^{ème} année du projet « 1^{er} job » en lien avec la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne et le Centre Socioculturel



Travaux et actions

Le service « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » tend à améliorer l'offre qualitative des modes de garde sur le territoire. En effet, suite à la circulaire CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) en faveur de la fourniture des repas pour les multi-accueils, la Communauté de communes a mis en place la restauration au sein des structures de « Petidum » à Quinçay et de « L'île ô doudou » à Vouillé en 2014.

Dans cette optique de meilleure offre, la Communauté de communes a engagé en 2014 des travaux à « Petidum » avec la réfection de la cuisine et a étudié la possibilité d'agrandir le multi-accueil « La Bibera ». En effet, la 1^{ère} phase des travaux est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2015, pendant ce temps, en lien avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la Caf et divers représentants (parents,

associations...), les services travaillent à préparer la délocalisation des enfants du multi-accueil à la salle socioéducative de La Preille pendant la 2^{ème} phase des travaux.

En 2014, l'étude pour l'aménagement d'offre de mode de garde a été menée avec « La Passerelle » notamment, qui ouvrira ses portes dès 7h15 au lieu de 7h30 en 2015. Le Relais Assistantes Maternelles du Vouglaisien (RAM) bénéficie aussi de ces mouvements grâce à l'augmentation du temps de travail d'un de ses agents.

La Communauté de communes a pour projet 2015 de conventionner avec les communes pour la prise en charge des consommations (eau, gaz, électricité et entretien) afférentes aux animations régulières en itinérance des services communautaires.



Partenariat CSC

Le Centre Socio-culturel « La Case » est un partenaire privilégié de la Communauté de communes. Le service « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » poursuit son accompagnement à travers la commission mixte et le comité de pilotage enfance et jeunesse. Elle

participe aussi au bilan de contrat de projets 2012-2015 du CSC et au renouvellement.

Pour 2015, le service souhaite développer le secteur « jeunes » par le soutien financier d'actions complémentaires.

Le « Contrat Enfance, Jeunesse » (CEJ)

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement impulsé par la CAF et la MSA. Ce contrat passé avec la Communauté de communes permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement des projets pour les enfants de moins de 18 ans.



En 2014, dans le cadre de son CEJ, la Communauté de communes a souhaité définir et mettre en place un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, le DLA aide les structures développant des services d'utilité sociale, dans leur démarche de consolidation économique. Afin d'avancer et de finaliser ce diagnostic, la Communauté de communes a fait appel à un bureau d'études.

L'objectif de ce DLA est d'apporter des préconisations pour orienter la prise de décisions dans le cadre du renouvellement du CEJ 2015-2018.

Philippe Brault

Vice-président

Missions de la Commission

VOIRIE

- Maintenir en état satisfaisant la voirie intercommunale et développer les services aux communes (balayage)
- Réflexion sur l'évolution des moyens humains et matériels du service voirie (mutualisation)

- Rétrocession totale des voies communales à la communauté de communes

- Elaboration du règlement de voirie

- Tenir compte des évolutions réglementaires (loi MAPTAM, transfert du pouvoir de police)

URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réalisation de la charte de territoire
- Anticiper les évolutions : Urbanisme et droit des sols (état des lieux des documents existants, suivi des travaux du SCOT, définition des orientations au niveau intercommunal (planification, instruction, délégation)

- Contribuer au développement équilibré de l'habitat : étude diagnostic, orientations

- Faciliter les déplacements collectifs/ Mobilité

- SIG : Système d'information géographique

MUTUALISATION DES MOYENS

- Mutualiser pour obtenir des économies d'échelle : ressources humaines et moyens techniques (schéma de mutualisation et suivi).

RÉALISATIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Diagnostic en vue de la réalisation de la charte de territoire

URBANISME

- Mission de suivi et de participation à l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) et d'aménagement (SCoT).
- Etude sur la construction d'un pôle multimodal sur la ZAE de Beauregard à Vouillé et choix d'un bureau d'études

MUTUALISATION DES MOYENS

- Schéma de mutualisation : choix d'un bureau d'études

VOIRIE

- Programme d'investissement
- Programme de fonctionnement
- Travaux sur ouvrages d'art (pont de Cramard, Chalandray/Ayron)
- Programme de broyage élagage
- Service balayage

PROJETS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réalisation de la charte de territoire (bureau d'études externe)

URBANISME

- Etude sur l'ADS (Application du Droit des Sols)
- Etude de projet et réalisation du pôle multimodal
- Suivi des documents d'urbanisme des communes

MUTUALISATION DES MOYENS

- Schéma de mutualisation : réalisation du rapport

Démarche du projet

- Etat des lieux diagnostic
- Proposition d'un schéma d'organisation

VOIRIE

- Programme d'investissement
- Programme de fonctionnement
- Travaux sur ouvrages d'art (pont de La Chauvalière, Latillé)
- Programme de broyage et d'élagage
- Evolution du service balayage vers une prestation externe
- Transfert de la totalité des voies communales (hors centre bourg et hors lotissement)
- Règlement intérieur voirie

En bref

L'année 2014 n'a pas permis une avancée de la réflexion sur les sujets du logement et des déplacements compte tenu du non-remplacement de l'agent intercommunal chargé de ces domaines. La Charte de territoire (partie stratégie) n'a pas été abordée pour les mêmes raisons.



Urbanisme et habitat

L'année 2014 a permis la réflexion à propos de l'ADS (Application du Droit des Sols). La Communauté de communes n'envisage pas la création d'un service d'instruction mutualisé à l'échelle intercommunale.

Il est envisagé de solliciter l'ATD 86 (Agence Technique Départementale) afin qu'elle assure l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes d'occupation du droit des sols pour le compte des communes concernées (suite à l'arrêt de l'instruction gratuite par les services de l'État).

En ce qui concerne le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) suivi par le SMASP, l'année 2014 a été consacrée à la poursuite d'études dans le cadre du diagnostic.

La Communauté de communes du

Vouglaisien, en tant que membre de la structure porteuse, a participé à ces travaux et a diffusé les informations auprès du grand public et des élus (envoi de courriers, participation aux réunions, réalisations de synthèses thématiques...).

Comme en 2013, les mobilités ont été une thématique centrale en 2014. Avec l'aide d'un bureau d'études, la commission mobilité du SMASP s'est attachée à définir un système de mobilités territorialisées et intégrées (comprenant tous les modes de déplacement). Les orientations portées par la Communauté de communes ont été reprises dans ce schéma, si bien que l'offre de transport devrait être enrichie à moyen terme.

Création d'un pôle multimodal sur la ZAE de Beauregard

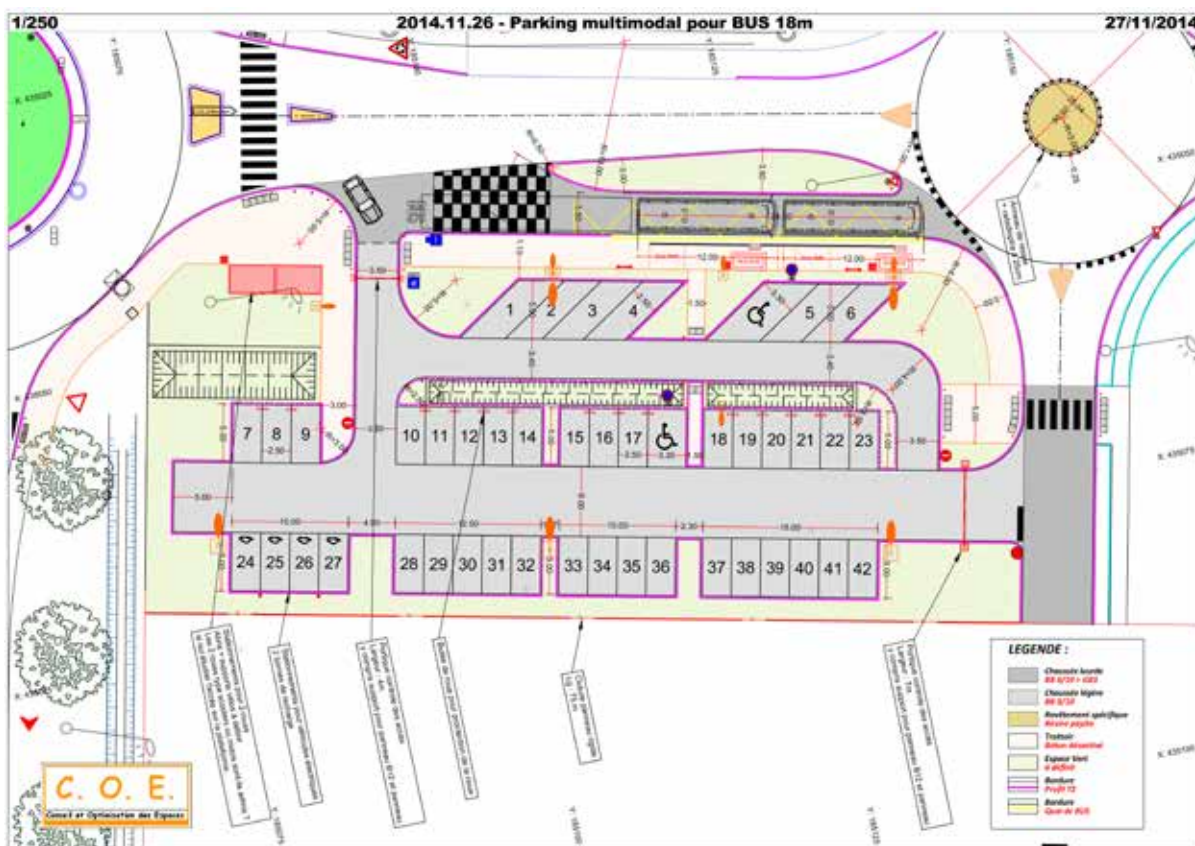
Projet de création d'un pôle multimodal sur la ZAE de Beauregard à Vouillé sur un espace situé à l'entrée de la zone de Beauregard côté RN 149.

Les objectifs sont de faire connaître et développer les services existants et l'éco-mobilité (covoiturage, cars SNCF, cars Lignes en Vienne, Vélos électriques).

Les différents usages de ce parking seraient : le covoiturage, les cars, les vélos, la marche et les bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'idée serait d'y intégrer l'arrêt de bus pour la liaison Nantes-Poitiers pour la Région et de lignes en Vienne pour le Département et la liaison avec le centre bourg.

La « SEP » de Poitiers est retenue comme maître d'ouvrage délégué de l'opération et le bureau d'étude « COE » comme maître d'œuvre. Ce projet étant retenu par la Région Poitou-Charentes, il pourrait être financé, en fonction des aménagements, à un taux compris entre 20% et 80%.



Etat d'avancement du projet en 2014

- Réflexion avec les partenaires afin de définir avec précision le besoin
- Définition de l'emprise du projet
- Choix d'un principe de fonctionnement

Programme Voirie

Investissement

Le budget investissement voirie pour l'année 2014 s'élève à **250 000 € TTC**. Ce programme d'investissement comprend principalement la remise en état de la bande de roulement des voies intercommunales soit **196 km**.

Pour 2014, l'entreprise « M'RY » de Parthenay a été retenue pour un montant de **205 308.54 € TTC**.

Les principaux travaux

- 47 789 m² d'enduits bicouche et pré-gravillonné
- Reprofilage des voies
- Pose de bordures de trottoirs
- Travaux d'assainissement



Fonctionnement

Parallèlement au programme de travaux neufs, la collectivité réalise annuellement des travaux d'entretien sur l'ensemble des voies intercommunales. Ces travaux consistent principalement en la reprise en l'état de petits désordres (faïençage, pelade, fissures, flashes ...) ainsi que le traitement au point à temps automatique (PATA).

De plus, le service doit s'occuper de la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface. Pour l'année 2014, l'entreprise « SJSTP » de Châtelleraut a été retenue pour réaliser ces travaux.

- Longueur de voies traitées : **environ 165 km**
- Montant final des travaux : **88 960.80 € TTC**



Pont de Cramard à Chalandray

Autres travaux budgétisés en 2014

La remise en état du pont de Cramard sur les communes de Chalandray/Ayron.

En 2008, les services de l'Etat ont procédé à l'inventaire des ouvrages d'art communaux. Certains d'entre eux sont implantés sur des voies intercommunales. C'est pourquoi, la collectivité a commencé une série de travaux sur ces ouvrages d'art afin d'en assurer la continuité d'utilisation.

Depuis 2010, avec le soutien financier du Département, de nombreux ponts ont été restaurés sur les communes d'Ayron, Chiré-en-Montreuil, Montreuil-Bonnin, Quinçay et en 2014 Chalandray.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Blain (Beaumont) pour un montant de **36 119.23 TTC**.



Pont de Civray à Chiré-en-Montreuil

Les prestations

Broyage élagage

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de communes a assuré le fauchage, le broyage et l'élagage sur l'ensemble des voies intercommunales.

L'entreprise « BILLY » d'Ayron a assuré cette prestation dont le montant annuel s'élève à **50 500 € TTC** auquel s'ajoute le broyage de terrains comme ceux de la Zone d'Activité de Beauregard, du site de la Preille et sur le plan d'eau de Fleix (Ayron).

Balayage

Le bilan de l'année 2014 pour ce service est de **1580 km balayés**.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, la prestation de service payante aux communes est devenue un service (toutes les communes peuvent désormais en profiter moyennant un nombre de passages défini en commission). Seule reste payante la prestation aux communes extérieures au territoire.



Mutualisation des moyens – Charte de territoire

La Communauté de Commune du Vouglaïen souhaite profiter de l'obligation réglementaire (article L 5211-39-1 du CGCT) imposant aux EPCI de se doter d'un schéma de mutualisation pour mener une véritable réflexion sur ses ambitions à moyens et long terme ainsi que pour revoir ses modalités

organisationnelles. En effet, cette réflexion doit pouvoir conduire la communauté de communes à faire évoluer la gestion du territoire pour rendre un service public de qualité aux usagers et cela au meilleur coût, tout en préservant des conditions de travail optimales pour les agents.

Les objectifs

- Rendre l'action publique à la fois ambitieuse, cohérente et lisible
- Permettre une meilleure prise en compte des attentes de la population
- Assurer un découplage entre les services et les différentes structures
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet prospectif, solidaire et fédérateur
- Améliorer la qualité du service public rendu en maîtrisant les coûts
- Anticiper les évolutions futures (sociales, réglementaires, territoriales,...)

En bref

La consultation de prestataires a été lancée le 31 octobre 2014, les offres reçues le 20 novembre de la même année.

A l'heure de la rédaction de ce document, c'est l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, au travers de la Chaire OPTIMA, qui a été retenue par la commission au début de l'année 2015.

Des enjeux politiques

- Donner du sens et valoriser les actions engagées
- Se projeter sur son territoire et sa vision souhaitée
- Prendre des décisions éclairées pour servir l'intérêt commun
- Repenser l'action commune entre collectivités mutualisées tout en maintenant le lien de proximité entre les usagers et les services publics locaux
- Adapter la qualité et la quantité d'offre de services publics locaux aux besoins du territoire (sur le périmètre mutualisé)
- Anticiper les réformes ainsi que les changements possibles de périmètre

Des enjeux managériaux

- Promouvoir une démarche et une organisation participative et transversale (entre services et collectivités)
- Responsabiliser les services dans le pilotage de leurs ressources et leurs activités
- Mettre en cohérence les objectifs des services avec ceux du projet territorial
- Repenser l'organisation commune entre collectivités mutualisées
- Maîtriser l'évolution financière (notamment en matière de masse salariale) à terme par la mise en commun de moyens

Des enjeux pour les citoyens/usagers/contribuables

- Améliorer la transparence de l'action publique
- Répondre à leurs besoins de service public
- Améliorer la qualité de l'offre de services publics
- Maîtriser les dépenses publiques (et donc la pression fiscale)

Des enjeux pour les agents des collectivités

- Être force de proposition pour améliorer le service public et la collectivité
- Valoriser l'activité des agents
- Permettre aux agents de développer leurs compétences et d'anticiper des évolutions de carrière et permettre la mobilité
- Situer la contribution individuelle des agents au sein du collectif
- Ajuster les formations aux besoins individuels et collectifs



Le contexte réglementaire

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant.

Samuel Evina

Vice-président

Missions de la Commission

- Les personnes âgées avec le suivi du réseau gérontologique, l'accueil dans des logements réhabilités (Tour du Poêle).
- Les personnes en difficulté avec également le logement mais aussi le suivi de l'alphabétisation, le soutien à l'épicerie sociale et aux associations. Un travail avec le pôle emploi sur diverses thématiques a déjà été mis en œuvre afin d'évaluer les actions possibles.
- La création d'un terrain familial d'accueil des Gens du voyage et l'intégration sociale d'une famille.
- La mobilité, avec la réflexion sur l'aide au déplacement des personnes âgées et/ou en difficulté, sur le développement du transport à la demande ou le transport collectif communautaire. Ainsi que l'accessibilité grâce au travail transversal avec l'urbanisme et la voirie.
- La santé avec la rationalisation et la pérennisation de l'offre de soins sur le territoire communautaire ainsi que l'étude pour la création d'un pôle de santé intercommunal.

RÉALISATIONS

L'année 2014 a permis la définition du projet politique et la mise en place de groupes de travail

SOLIDARITÉ

- Réflexion sur la mise en place d'un CIAS
- Soutien des actions du CSC (loisirs familles, bourses, illettrisme...)
- Soutien de l'épicerie sociale, acquisition d'un nouveau local
- Travail sur la mobilité
- Suivi du CoJYV

EMPLOI

- Réflexion avec la Mission Locale Rurale

LOGEMENT

- Gestion des 13 logements pour les personnes âgées

GENS DU VOYAGE

- Médiation avec la population
- Choix d'un bureau d'études pour la réalisation du terrain familial

SANTÉ

- Réflexion sur la réalisation d'un pôle de santé

PROJETS

SOLIDARITÉ

- Mise en place d'un CIAS
- Diagnostic social de territoire
- Développement des liens entre les personnes et les associations ou structures
- Actions de soutien aux associations
- Réflexion sur la mobilité
- Soutien à l'épicerie sociale, accompagnement et installation dans le nouveau local
- Actions de lutte contre l'illettrisme en lien avec le CSC
- Suivi du CoJYV

LOGEMENT

- Evolution du bâtiment de l'ex-FPA : nouvelle destination (réflexion avec Habitat 86).
- Réflexion sur le logement des jeunes

EMPLOI

- Poursuite du partenariat avec la Mission Locale, l'Envol et le CSC
- Réflexion sur les actions à mener

GENS DU VOYAGE

- Construction du terrain familial pour les Gens du voyage
- Accompagnement spécifique pour une intégration
- Travail sur la scolarisation des enfants

SANTÉ

- Réalisation d'un pôle de santé

En bref

Suite aux élections de mars 2014 et à l'évolution de la commission « Personnes âgées, personnes en difficulté » en une commission « Solidarité, Santé et Emploi », les projets se sont modifiés.

L'année 2014 a permis la mise en place d'un projet politique identifié sur ces 3 thématiques, avec la création de groupes de travail pour les différents projets phares ci-dessous :

- Création d'un pôle santé intercommunal
- Construction d'un terrain familial d'accueil des Gens du voyage et travail sur l'amélioration de l'habitat

- Mise en place d'une nouvelle structure d'accueil pour la Courte Echelle

- Aide aux associations solidaires du territoire : ADMR, Réseau Gérontologique, Centre Socio-culturel avec l'action loisirs famille et la lutte contre l'illettrisme..

- Impulsion d'actions en faveur de l'aide à la mobilité et au logement, mais aussi de médiation et d'actions de loisirs familiales.

- Coopération décentralisée : soutien financier au CoJYV



La coopération décentralisée : le CoJYV

En 2014, la Communauté de communes a attribué une subvention de **7 000 € au Comité de Jumelage Yako-Vouglaisien (CoJYV)** en vue d'aider à la réalisation de divers projets.

En 2014, la Communauté de communes a aidé à l'entretien de bas-fonds rizicoles grâce à l'acquisition du grillage, des intrants et des semences maraîchères. L'association des femmes de Baskaré a demandé l'achat d'un moulin à grains pour décortiquer le riz. En effet, le travail de battage, de décortiquage du riz est long et fatigant et gagnerait à être mécanisé. Ce projet est à l'étude pour 2015, pour le moment deux sessions de formation sont financées en « culture maraîchère et gestion de l'eau » pour 300 bénéficiaires. Une borne fontaine a aussi été réalisée pour le village de Bouboulou.

La pose de la première pierre de l'école de Napan, comprenant 3 classes, a été réalisée lors la dernière visite de la délégation du CoJYV. Depuis, la construction progresse et devrait se terminer bientôt. 55 élèves de CP1, entre 6 et 10 ans (31 garçons et 24 filles) ont fait leur rentrée sous paillote. Les parrainages scolaires pour 2014/2015 augmentent avec 35 nouveaux filleuls. Le

CoJYV parraine actuellement 95 élèves, chacun reçoit un kit pour l'année scolaire (2 tenues complètes et chaussures, une natte pour dormir, une lampe solaire, des savons, un sac d'école, les frais de scolarité et une petite somme pour une aide alimentaire).



Aides aux associations du territoire

La commission soutient aussi les associations solidaires du territoire afin de mener à bien une politique « santé et solidarité » complète sur l'ensemble du Vouglaisien.

Un travail avec les 3 ADMR de Vouillé, Latillé et Le Rochereau se poursuit. La subvention annuelle attribuée par la Communauté de communes est de 1.15 € par habitant en 2014. L'objectif est de répondre aux difficultés rencontrées et aux besoins en matière de maintien des personnes âgées à domicile. Le montant total s'élève à 20 739 €.

La Communauté de communes apporte aussi une aide financière au Réseau Gérontologique depuis 2006. Celle-ci s'établit à hauteur de 0.92 € par habitant pour 2014, avec un supplément de réserve de 10 000 €. Le total s'élève à 23 855 €.

La Courte Echelle est une structure de plus en plus sollicitée. L'augmentation des demandes se poursuit, soit plus de 130 familles concernées. La Communauté de communes accompagne l'association afin de trouver des solutions pour augmenter l'espace d'accueil des bénéficiaires. L'ancien bâtiment de « Latillé Ambulance » à Latillé a été racheté en 2014 afin d'y installer l'association.



Certaines actions d'associations retiennent l'attention de la commission qui apporte une participation financière comme pour la Paroisse de Latillé avec le dédommagement des frais de prêt de la salle pour accueillir les Restos du Coeur (500€) ou pour le Centre Socio-culturel avec ses actions en faveur des familles (1 500 €) et de la lutte contre l'illettrisme (1 550 €).

Claudine Auliard

Vice-présidente

Missions de la Commission

Les orientations de la commission ont été définies dans le schéma de développement culturel 2012-2017

• **Axe 1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous en valorisant les atouts du territoire**

Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics

Lutter contre l'isolement géographique

Connaître, valoriser et animer le patrimoine

• **Axe 2 : Soutenir, accompagner, coordonner des actions culturelles dans un souci de développement territorial**

Favoriser les projets collectifs et la mise en réseau des acteurs

Soutenir les acteurs locaux

Elaborer une stratégie de communication des actions culturelles

• **Axe 3 : Promouvoir la lecture en milieu rural**

Faciliter l'accès aux documents en favorisant la diversification et la complémentarité des collections

Animer les lieux

Missions d'accompagnement des bibliothèques (formations, aide à la gestion...)

RÉALISATIONS

- Accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de manifestations culturelles
- Soutien aux manifestations culturelles par le biais de subventions
- Lancement du Pass'art
- Montage du volet Résidence d'artiste
- Poursuite du Calepin
- Développement des activités du réseau des bibliothèques
- Mise en place de formations pour les bénévoles
- Veille culturelle

PROJETS

- PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) : poursuite du Pass'art, mise en place de la Résidence d'artiste et de temps de formation pour les personnes relais (animateurs, enseignants, ...)
- Poursuite du Calepin culturel
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de manifestations culturelles
- Soutien aux manifestations culturelles par le biais de subventions
- Réédition du festival P'tit pas, P'tit livre
- Développement des activités du réseau des bibliothèques
- Mise en place de formations pour les bénévoles
- Veille culturelle

En bref

Dans le cadre de son schéma de développement culturel 2012-2017, comme indiqué dans les missions ci-contre, la commission Culture oriente son travail grâce à des axes, des mesures et des actions.

Favoriser l'accès à la culture pour tous en valorisant les atouts du territoire

MESURE N°1 : Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics

La 1^{ère} action repose sur l'accompagnement de projets fédérateurs intercommunaux d'éducation artistique vers les enfants et sur la mise en place du dispositif PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle).

Cette action a permis :

- En février 2013, le lancement du Pass'art pour l'année scolaire 2013/2014
- La réflexion et la construction d'une Résidence d'Artiste
- L'élaboration d'un programme de formations pour les associations

Suite aux retours positifs de ces actions, le dispositif PEAC sera poursuivi en 2015 avec

le Pass'art 2014/2015, la mise en place de la Résidence d'Artiste et l'évolution des formations au profit des personnes relais (animateurs, enseignants, ...).

La 2^{ème} action tend à soutenir et à aider à la cohérence d'une offre variée des pratiques amateurs sur le territoire.

Cette action a permis :

- Le soutien des pratiques amateurs du territoire en partenariat avec le Centre Socio-culturel et les autres associations du territoire : subventions, accompagnement personnalisé...

La 3^{ème} action favorise les initiatives en arts plastiques et arts visuels.

Cette action a permis :

- D'intégrer au Pass'art des parcours d'initiation à l'art contemporain et aux arts



visuels en lien avec le FRAC, des artistes indépendants, des associations...)

- De se positionner en soutien aux différentes initiatives locales.

Pour 2015, la résidence d'artiste des PEAC sera orientée vers les arts visuels afin d'offrir une complémentarité par rapport aux offres des associations locales.

MESURE N°2 : Lutter contre l'isolement géographique

La 1^{ère} action permet de soutenir les actions culturelles itinérantes.

MESURE N°3 : Connaître, valoriser et animer le patrimoine

La 1^{ère} action vise à soutenir et accompagner les actions de valorisation du patrimoine à vocation intercommunale.

Cette action a permis :

- De soutenir les actions par le biais de subventions.
- D'intégrer au PEAC, les associations comme Patrimoine en Poitou, Cité des tanneurs...

Ces actions seront poursuivies en 2015.



Soutenir, accompagner, coordonner des actions culturelles dans un souci de développement territorial

MESURE N°4 : Favoriser les projets collectifs et la mise en réseau des acteurs

La 1^{ère} action consiste à rechercher des lieux et des temps de rencontre entre les acteurs locaux.

Des formations pour les bénévoles associatifs du territoire ont été organisées en partenariat avec la Région. L'objectif étant de soutenir le monde associatif local. Les projets 2015 s'orienteront sur le travail en réseau avec la création de temps de rencontre entre les associations et les artistes locaux. Ainsi connaître les projets avant de se positionner sur le niveau d'accompagnement financier.

La 2^{ème} action consiste à identifier de la Communauté de communes comme un lieu de ressources pour les acteurs culturels et les communes.

La collectivité est devenue un espace d'écoute, de conseil et d'accompagnement

pour les associations culturelles et les artistes dans l'élaboration de leur projet (création d'une association, son développement...). Cette action se poursuivra en 2015.

MESURE N°5 : Soutenir les acteurs locaux

La 1^{ère} action tend à aider financièrement les actions culturelles répondant aux critères proposés par la Commission Culture*.

MESURE N°6 : Elaborer une stratégie de communication des actions culturelles

La 1^{ère} action coordonne l'information culturelle pour la réalisation d'un agenda papier trimestriel des manifestations culturelles.

Depuis 2013, le service culture récolte et répertorie les informations pour l'agenda culturel « Le Calepin » (3 par an) en partenariat avec le service communication et l'Office de Tourisme du Vouglaisien.

*** Critères définis par la commission culture pour l'obtention d'une subvention**

En 2014, la Communauté de communes a apporté un soutien à 19 associations et structures pour des activités culturelles répondant aux critères proposés par la commission.

- Le porteur de projet doit être une association culturelle de loi 1901 ou une structure dont le siège social est implanté sur le territoire du Vouglaisien et présentant une action ou une manifestation répondant aux orientations du schéma de développement culturel du territoire 2012-2017.



2012 - 2017



- Les subventions doivent concerner les aides aux projets et pas les aides au fonctionnement.
- Le projet doit être d'intérêt intercommunal. Il est notamment pris en compte :

La réalisation de l'action sur plusieurs communes de la Communauté de communes,

Le large éventail des publics concernés par cette action en provenance de plusieurs communes,

Les actions de médiation culturelle ou de sensibilisation inscrites dans le projet,

L'impact territorial avant, pendant et après l'événement,

L'importance de la communication, La coopération des associations culturelles ou non et d'une même commune ou non,

La collaboration entre des institutions culturelles ou non,

La rencontre entre les artistes et la population, la participation des habitants dans le projet,

Le principe d'éco-manifestation (déchets, eau, co-voiturage...).

Bilan du Pass'art en quelques chiffres

La Communauté de communes a mis en place une politique culturelle en faveur de l'éducation artistique depuis 2013 permettant l'accès à la culture pour chaque élève du Vouglaisien

L'année 2013-2014 (comprenant le parcours test et les parcours de mars à juin 2014) a concerné 414 enfants sur 17 parcours :

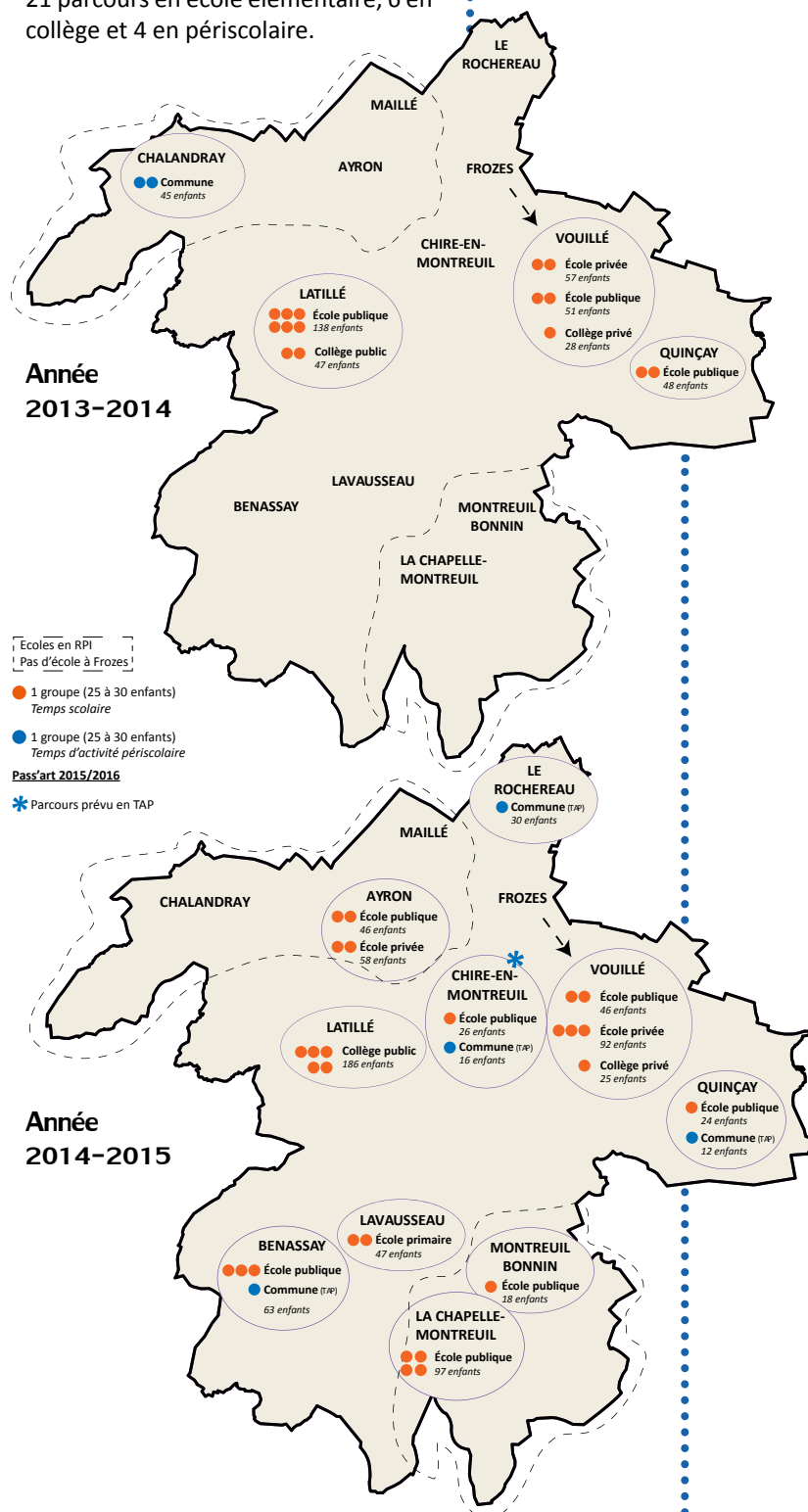
12 parcours en école élémentaire, 3 parcours en collège et 2 en périscolaire.

Pour l'année 2014-2015 (en prévisionnel), 840 enfants seront concernés avec 31 parcours :

21 parcours en école élémentaire, 6 en collège et 4 en périscolaire.

Subventions aux associations culturelles

En 2014, dans le cadre de sa compétence « Soutien financier aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire », la Communauté de communes a soutenu les actions suivantes, pour un montant global de **62 665 €**.



Les Amis du château de Chiré	500 €
Festival des Arts et saveurs	
Les Amis de la Commanderie	Annulé
Festival « Clef de la Cité » et exposition d'affiches de cinéma	
Vouillé et son histoire	500 €
Spectacle de danses traditionnelles d'Ukraine	
L'Espérance	3 000 €
Programmation 2014	
Le relais musical de Virecourt	3 000 €
Les matinées de Virecourt	
ESAT Lavausseau	1 000 €
Ateliers et concerts à l'ESAT en relation avec le festival Festi Défi à Sanxay	
La Quincéenne	500 €
Pratique amateur et adaptation d'une pièce de théâtre par les enfants	
Quinçay Loisirs	500 €
Spectacle de danse	
Rigolades sur les planches	700 €
Pratique théâtrale	
OCCE86 Coopérative scolaire RPI Ayrion, Chalandray, Maillé	1 000 €
Salon du livre	
Concerts en nos villages	5 000 €
Organisation de concerts et festival de musique	
Associations d'Arts	1 500 €
Participation aux dispositifs nationaux «fête de la science» et «le mois du film documentaire, Initiation à l'histoire de l'art, Vouillé Ville Philo et Conférence musicale	
Festi 86	1 000 €
Festival de théâtre d'humour	
Quintus Vox	1 000 €
Balade en voix	
Collectif ZAP	1 000 €
Création : « 8 pistes »	
La Cité des Tanneurs	4 000 €
4ème Rencontres du cuir	
Collège la Chaume	800 €
Voyage au mémorial de Caen	
Centre socio-culturel	32 465 €
Ciné Plein air	1 500 €
Fêtes escales	5 000 €
Culture au-delà des murs	4 000 €
Pratique Amateur Musique	2 000 €
Mission d'intérêt Général (volet culture)	19 965 €
Collège Arthur Rimbaud	5 200 €
Atelier pratique théâtrale, Collège au cinéma, Tous nageurs, Vidéo architecture, Mémorial de Caen et Patrimoine local (2 sessions)	

» Le Réseau des bibliothèques

Organisation

Les 12 bibliothèques sont réparties en 4 niveaux, selon la typologie déterminée par le « service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication », les critères retenus sont, la surface, le budget d'acquisition, le nombre d'heures d'ouverture et la qualification du personnel :

BM 1 : Vouillé

BM 2 : Ayrion, Latillé et Chiré-en-Montreuil.

BM 3 : Benassay, Chalandray, Frozes, Montreuil-Bonnin et Quinçay.

Point lecture : La Chapelle-Montreuil, Le Rochereau et Maillé.

Accès gratuit à de nombreux services

- Consultation et prêt de documents (sauf à Vouillé pour les plus de 18 ans),
- Réservation de documents interbibliothèques, grâce à un système de gestion unique,
- Carte unique de prêt facilitant la mobilité des lecteurs,
- Programme commun d'animations organisé par la Communauté de communes en partenariat avec les bibliothèques du réseau,
- Sacs offerts pour le transport des documents,
- Utilisation des logiciels de bureautique en bibliothèques, Consultation d'Internet (sauf à Vouillé pour les non-inscrits).



Des sous-portails internet pour le réseau et par bibliothèque pour l'accès au catalogue, au compte de lecteur et toute information concernant les bibliothèques.

Les moyens matériels et humains du réseau

La superficie des locaux des bibliothèques varie de 41 à 574 m². Les bibliothèques totalisent 101 heures d'ouverture hebdomadaire, 6 jours sur 7 (fermeture le dimanche).

Le personnel des communes comprend des salariés : 7.05 Emplois Temps Plein (ETP) répartis dans 12 communes. Il y a 10 personnes salariées dont 4 professionnelles du livre et 85 bénévoles de différents niveaux de formation.

Le personnel intercommunal comprend une bibliothécaire intercommunale à temps plein et une bibliothécaire intercommunale 22 heures/semaine en remplacement d'un congé longue durée.

L'offre

Elle est « multi supports » : livres, périodiques, CD Audio, DVD, CDROM. Des liseuses ont été proposées à Vouillé. Les collections communales représentent 59 700 documents. A ce fonds propre s'ajoute le fonds mis à disposition par la Bibliothèque Départementale de prêt, soit un total de 72 150 documents.

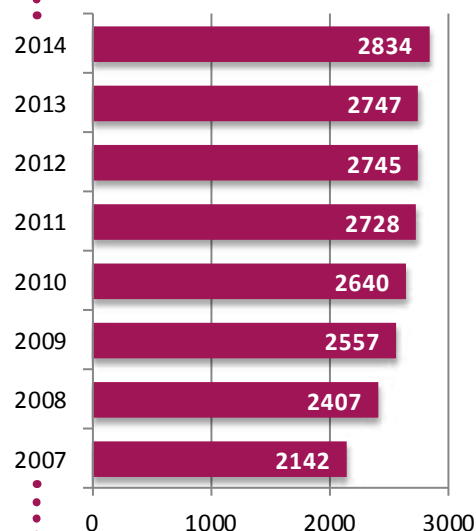
Le budget d'acquisition moyen est de 2.30 € par habitant. Le Ministère de la Culture recommande un budget d'acquisition de 3 €/habitant afin de permettre un renouvellement des fonds satisfaisant et permettant de répondre à la demande des usagers.

Les chiffres 2014

Sur l'ensemble du réseau du Vouglaisien, il y a **2 834 lecteurs actifs**, soit une légère augmentation des inscrits par rapport à 2013. **18.31%** de la population du Vouglaisien fréquente les bibliothèques en tant que lecteur actif.

Ces chiffres sont au-dessus des moyennes départementales (15%) et nationales (17%).

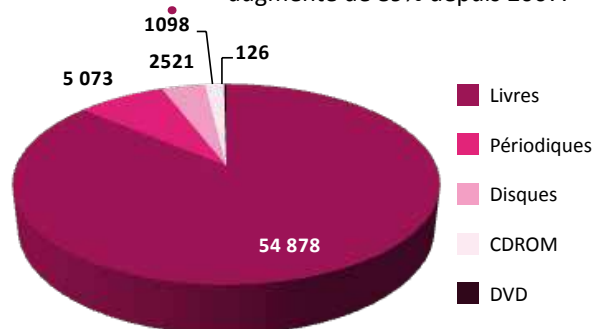
Lecteurs actifs



En 2014, **34 363 visites** ont été faites en bibliothèques pour des emprunts, des animations, l'utilisation des outils de bureautique et internet. Se rajoute à ce chiffre les personnes qui ont bénéficié des services des bibliothèques dans le cadre de l'action « hors les murs » qui propose des services comme : le portage en maison de retraite, les animations dans des salles extérieures...

Entre 2007 et 2014, le nombre de visiteurs a augmenté de 92% soit 17 839 visites en 2007.

63 696 documents ont été empruntés en 2014. La durée de prêt pour un usager est passée de 3 semaines à un mois, ce qui explique une diminution de 16% des emprunts par rapport à 2013. Malgré tout, le nombre de prêts a augmenté de 89% depuis 2007.





REMERCIEMENTS

A l'ensemble,
des **Conseillers communautaires**
des **membres des commissions**
des **agents de la Communauté de communes**
pour leur participation à la réalisation de ce rapport